

VIE MUNICIPALE

Budget 2020 > p.6, 7

LA PAROLE À...

Les associations > p.28

ETAT CIVIL

Naissances > p.44

SCHWEIGHOUSE

s' Schweighuser Heftla

schweighouse-thann.fr

n°7

Janvier 2021

ZOOM SUR...

Le Marché du Terroir

> Page 26



Sommaire

> Mot du Maire	3
> Vie municipale	
• Equipe municipale - Mandat 2020/2026	4
• Commissions communales	5
• Budget 2020	6 - 7
• Projet : Sécurisation de l'entrée du village	8
• Les séances du Conseil Municipal	9 - 25
> Zoom sur...	
• Le Marché du Terroir	26 - 27
> La parole à...	
• Les Associations	28 - 36
• Le Syndicat Mixte Thann - Cernay	37 - 38
• Le Conservatoire des Sites Alsaciens	39 - 40
• Les communes amies	41 - 43
> Etat civil	
• Naissances	44
• Mariages	45
• Décès	45
• Nouveaux arrivants	45
• Anniversaires	46 - 47
> Renseignements pratiques	48



Bulletin édité par le Conseil Municipal et diffusé gratuitement à la population.

Réalisé par la Commission Communication : Bruno LEHMANN, Laurence WEISS, Marie-Paule MORIN, Michel SCHMITT, Régine GRIENEISEN, Dominique LAGEL, Marie HERMANN, Katia ZIEGLER-GAERTNER et Fabienne FUCHS.

Conception et impression : Imprimerie Publi-H
Dépôt légal : N° 1518



Mot du Maire



Chères Schweighousiennes
et chers Schweighousiens

“Ce nouveau numéro du Heftla me donne l’occasion de remercier ma nouvelle équipe. Cependant, il voit le jour dans un contexte sanitaire compliqué. La situation s’est aggravée pour nous et nos voisins Européens et, bien sûr, la santé doit demeurer une priorité pour tous.

Le re-confinement vient à nouveau percuter notre vie et nos projets, bouleversant ainsi notre quotidien et créant des inquiétudes, tout à fait légitimes, pour notre avenir et celui de nos enfants. C’est pourquoi, il est plus que jamais nécessaire de continuer d’assurer nos missions de service public et de sécurité. Aussi, je tiens à saluer l’engagement de l’ensemble du personnel soignant, des agents municipaux, des sapeurs-pompiers, des forces de l’ordre et de tous ceux, enseignants, salariés, artisans et commerçants qui se retrouvent à nouveau en première ligne. J’ai une pensée toute particulière pour les familles des personnes qui nous ont quittés prématurément.

L’année 2020 a également été marquée par un crime contre la laïcité. Ce principe républicain garantissant la liberté de conscience, protège la liberté de croire ou pas et permet de changer de conviction et surtout de pouvoir l’exprimer. Mes pensées vont vers les familles et amis des nouvelles victimes et, notamment, pour l’entourage de Samuel PATY.

Ce nouveau confinement nous prive de liberté pour nos loisirs, pour la culture ... mais maintient la possibilité, pour beaucoup, d’assumer leur activité professionnelle et, ce qui est très important, l’ouverture des écoles, permettant ainsi d’assurer l’éducation des plus jeunes. Cette éducation, indispensable pour éclairer les esprits de nos enfants et les ouvrir au monde qui les entoure car nous faisons tous partie d’une communauté, une communauté d’humains.

A ce propos, la collectivité européenne d’Alsace a vu le jour le 1^{er} janvier 2021, et c’est un heureux avènement pour notre Région. Elle résulte de la fusion de nos deux départements et dispose des compétences de ceux-ci et, également, de nouvelles délégations de la part de l’Etat telles que la coopération transfrontalière, le bilinguisme, le transport, etc. Après le rejet de la collectivité territoriale unique, par référendum du 7 avril 2013, nous avons trouvé les moyens de nous distinguer de la région Grand Est (dont nous continuerons cependant de faire partie), de par notre histoire, notre forte identité culturelle et notre langue qui font toute notre fierté.



Au niveau de la commune, malgré un démarrage tardif (installation du Conseil Municipal début juillet) l’équipe municipale est maintenant bien en place et les commissions formées. Le seul chantier inachevé au mandat précédent a été finalisé (presque) normalement en Mai 2020. Les habitants de la rue du Château bénéficient dorénavant d’un tout nouvel aménagement de voirie.

Plusieurs projets sont engagés : une réhabilitation du 4, rue de Reiningue, libre de tout occupant, la création d’un dépôt de pain au Dorfhisla, la dynamisation du site internet de la commune et un point fondamental de notre campagne => la transition énergétique. Nous travaillons également sur la sécurisation de l’entrée du village rue d’Aspach-le-Bas. Dans un premier temps, le panneau d’entrée d’agglomération sera déplacé de 120 mètres vers Aspach. Puis des aménagements sont prévus : à l’essai pour la voirie, de sécurisation pour le cheminement doux (voir pages travaux). Enfin, pour maintenir un lien social, nous avons continué à soutenir l’organisation du marché du terroir, marché qui sera dorénavant piloté par une nouvelle association.

Pour conclure, je tiens à vous remercier chères Schweighousiennes et chers Schweighousiens de la confiance que vous avez témoigné à mon équipe et à moi-même lors des dernières élections municipales. MERCI.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2021. Puisse-t-elle avant tout être simplement ordinaire.

Prenez soin de vos proches, de vos familles, de vous-mêmes, la vie n’a pas de prix.”

Votre Maire
Bruno LEHMANN

Composition du nouveau Conseil Municipal

Mandat 2020 - 2026



Bruno LEHMANN

Maire

en charge de la
Commission Développement
Durable - Transition
Énergétique



Michel SCHMITT

Adjoint au Maire

en charge de la
Commission
Urbanisme -
Citoyenneté



Laurence WEISS

Adjointe au Maire

en charge de la
Commission
Communication



Marie-Paule MORIN

Adjointe au Maire

en charge de la
Commission
Finances



Sébastien KRUGLER

Conseiller municipal



Dominique LAGEL

Conseiller municipal



Marie HERMANN

Conseillère municipale



Blanche EDEL

Conseillère municipale



Régine GRIENEISEN

Conseillère municipale



Claudia ROELLINGER

Conseillère municipale



Patrick WEISS

Conseiller municipal



Fabienne FUCHS

Conseillère municipale



Emmanuel HIRTH

Conseiller municipal



Katia ZIEGLER-GAERTNER

Conseillère municipale



Yannick ZIEGLER

Conseiller municipal

Commissions Communales Permanentes

Mandat 2020 - 2026

1 ^{ère} Commission : Développement Durable - Transition Énergétique	2 ^{ème} Commission : Urbanisme - Citoyenneté	3 ^{ème} Commission : Communication	4 ^{ème} Commission : Finances
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Bruno LEHMANN, Maire • Membres de Droit : M. l'Adjoint Michel SCHMITT et M^{mes} les adjointes Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Michel SCHMITT • Membres de Droit : M. le Maire et M^{mes} les Adjointes Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Laurence WEISS • Membres de Droit : M. le Maire, M. l'Adjoint Michel SCHMITT et Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Marie-Paule MORIN • Membres de Droit : M. le Maire, M. l'Adjoint Michel SCHMITT et M^{me} l'Adjointe Laurence WEISS
<ul style="list-style-type: none"> • Développement Durable : Sébastien KRUGLER, Dominique LAGEL, Marie HERMANN, Emmanuel HIRTH 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet - Travaux et Bâtiments - Urbanisme et Domaine : Sébastien KRUGLER, Régine GRIENEISEN, Claudia ROELLINGER, Patrick WEISS, Fabienne FUCHS, Emmanuel HIRTH, Yannick ZIEGLER 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication : Dominique LAGEL, Marie HERMANN, Régine GRIENEISEN, Fabienne FUCHS, Katia GAERTNER 	<ul style="list-style-type: none"> • Finances et Budget : Sébastien KRUGLER, Emmanuel HIRTH, Katia GAERTNER
<ul style="list-style-type: none"> • Transition Énergétique : Sébastien KRUGLER, Dominique LAGEL, Marie HERMANN, Emmanuel HIRTH 	<ul style="list-style-type: none"> • Forêt : Patrick WEISS, Emmanuel HIRTH 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations Publiques : Dominique LAGEL, Marie HERMANN, Régine GRIENEISEN, Fabienne FUCHS, Katia GAERTNER 	<ul style="list-style-type: none"> • CCID (Commission Communale des Impôts Directs) : Membres désignés par la direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants)
<ul style="list-style-type: none"> • Plan Local d'urbanisme (P.L.U.) : Sébastien KRUGLER, Claudia ROELLINGER, Emmanuel HIRTH, Yannick ZIEGLER 	<ul style="list-style-type: none"> • Services à la Population : Blanche EDEL, Régine GRIENEISEN, Claudia ROELLINGER 	<ul style="list-style-type: none"> • Vie Scolaire : Katia GAERTNER 	
<ul style="list-style-type: none"> • LGV (Ligne Grande Vitesse) : Sébastien KRUGLER, Fabienne FUCHS, Emmanuel HIRTH 	<ul style="list-style-type: none"> • Culture - Fêtes et Cérémonies : Sébastien KRUGLER, Dominique LAGEL, Marie HERMANN, Blanche EDEL, Régine GRIENEISEN, Claudia ROELLINGER, Patrick WEISS, Fabienne FUCHS, Emmanuel HIRTH, Katia GAERTNER, Yannick ZIEGLER 	<ul style="list-style-type: none"> • Ccas (Centre Communal d'Actions Sociales) : Titulaires : Laurence WEISS, Régine GRIENEISEN, Claudia ROELLINGER, Fabienne FUCHS + 4 membres extérieurs au conseil municipal 	
<ul style="list-style-type: none"> • Chasse : Sébastien KRUGLER, Emmanuel HIRTH 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de Vie : Blanche EDEL, Régine GRIENEISEN 		
<ul style="list-style-type: none"> • CAO (Commission Appel d'Offres) : Dominique LAGEL, Claudia ROELLINGER 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes : Marie HERMANN, Blanche EDEL, Régine GRIENEISEN, Claudia ROELLINGER, Fabienne FUCHS, Yannick ZIEGLER 		
<ul style="list-style-type: none"> • Cccspv (Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires) : Titulaires : Bruno LEHMANN, Michel SCHMITT, Marie-Paule MORIN, Claudia ROELLINGER Suppléants : Laurence WEISS, Marie HERMANN, Patrick WEISS, Fabienne FUCHS 	<ul style="list-style-type: none"> • Parrainage : Claudia ROELLINGER, Fabienne FUCHS 		



Vie Municipale

Le Budget 2020



> CHAPITRES DU BUDGET

Pour 2020, le budget de la section de fonctionnement s'établit à l'équilibre pour un montant de 455 911 €, légèrement supérieur à celui de 2019 (446 633 € soit +2%). Ce montant se répartit de la manière suivante dans les chapitres de recettes :

• **70 – Produits des services : 13 900 €**

Vente de bois, concessions cimetières, loyers de chasse, charges des locataires. En baisse de 43,5% par rapport à 2019 notamment pour la vente de bois (-30%), les droits de chasse (-60% car les années précédentes comprenaient des rattrapages), les charges des locataires (-50% car baisse des charges pour certains locataires et ajustement aux charges effectives de 2019).

• **73 – Impôts et taxes : 263 829 €**

Il s'agit pour près de 85% de la somme des taxes que nous payons (taxes d'habitation et foncières, cotisation foncière des entreprises) plus quelques autres taxes (électricité, droits de mutation). Ce chapitre garde la même valeur que l'année dernière.

• **74 – Dotations et participations : 121 829 €**

Ensemble des dotations versées essentiellement par l'état. En baisse de 8% par rapport à l'année dernière.

• **75 – Autres produits de gestion courante : 13 200 €**

Il s'agit des loyers des locataires. Ce poste a augmenté de 10% par rapport à l'année dernière, notamment car le premier étage du presbytère est loué sur toute l'année.

• **002 – Report de l'excédent 2019 : 43 153 €**

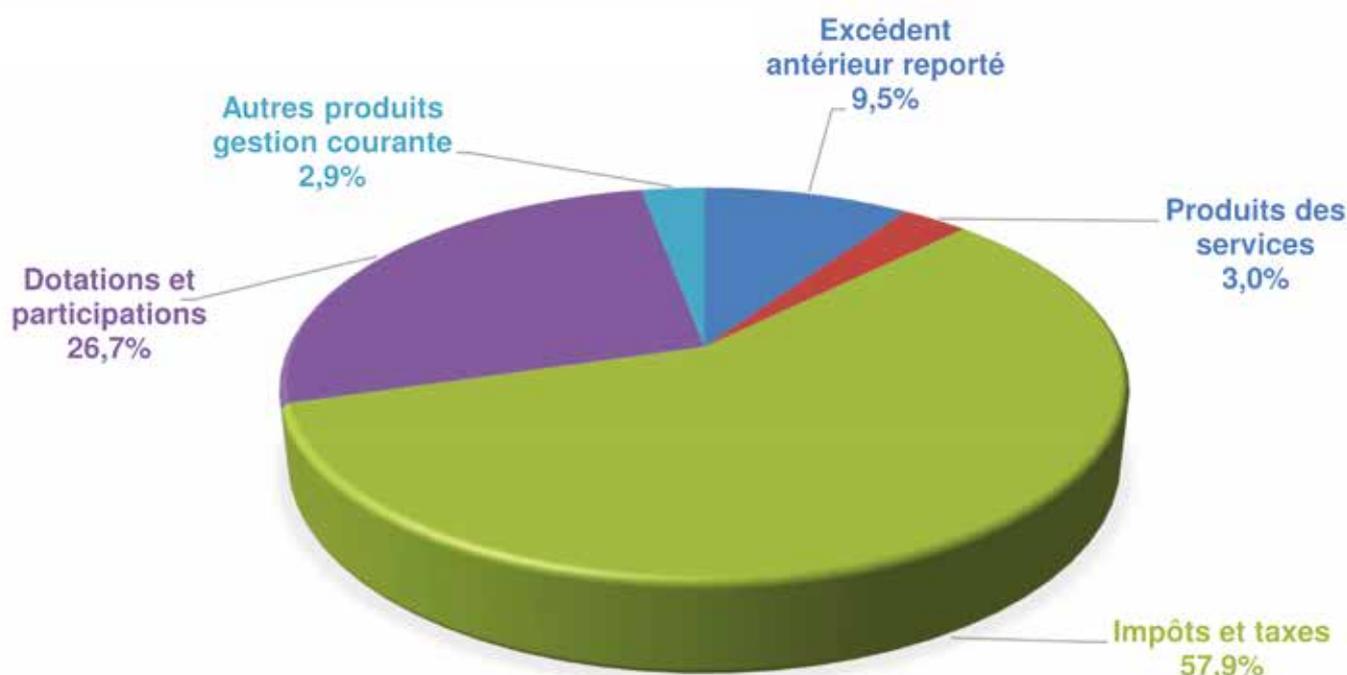
La baisse des dépenses effectives sur 2019 a permis de terminer l'année avec un excédent nettement plus élevé que fin 2018 (13 728 soit +214%)

> POUR LES CHAPITRES DE DÉPENSES, LA RÉPARTITION EST LA SUIVANTE :

• **011 – Charges à caractère général : 145 337 €**

Energies, téléphones, entretien et nettoyage, fêtes et cérémonies, fournitures et petits équipements. Ce montant a légèrement augmenté (144 266 € en 2019) en prévision de l'augmentation du gaz et des travaux sur les volets du presbytère et les cloches de l'église compensés en partie par une baisse prévisionnelle des dépenses de fêtes et cérémonies.

> RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Vie Municipale

Le Budget 2020

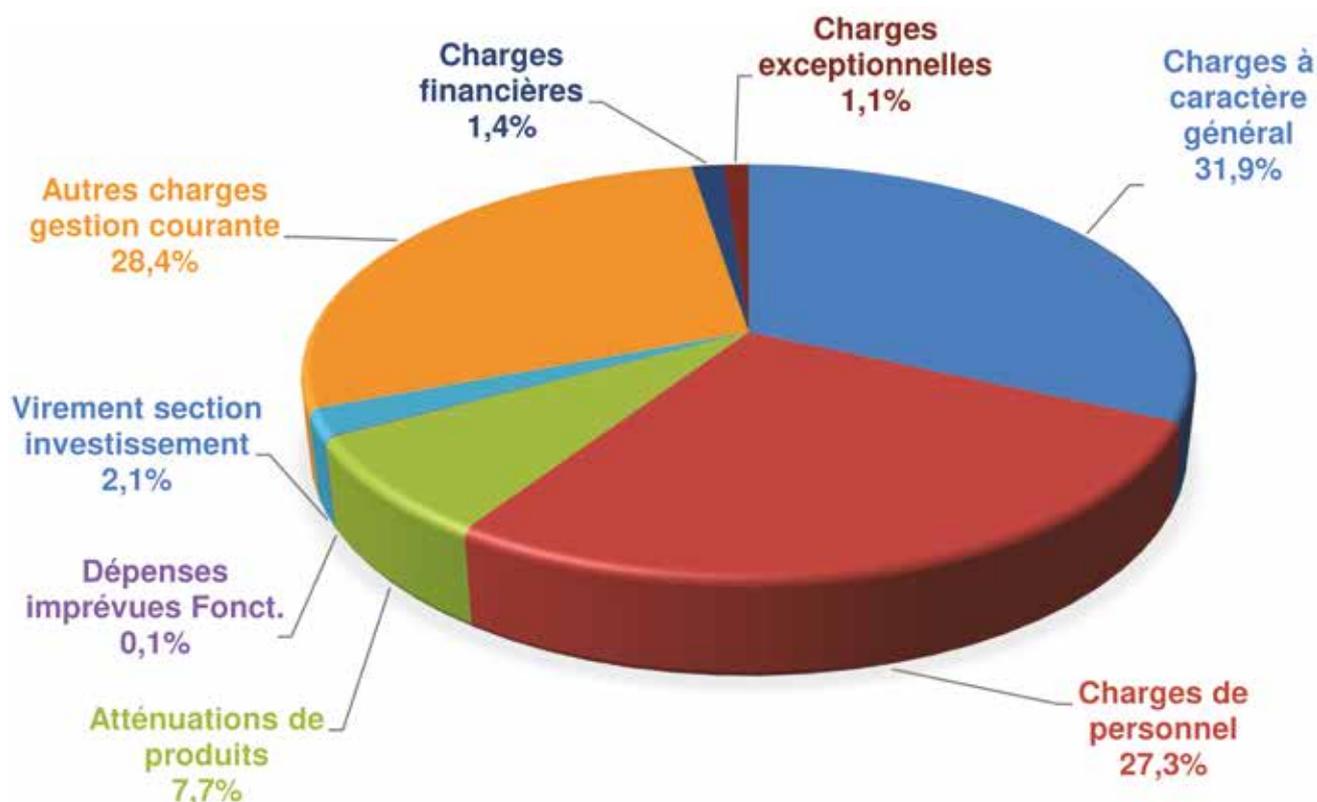


- **012 – Charges de personnel : 124 630 €**
Ce montant est stable par rapport à l'année dernière.
- **014 – Atténuation de produits : 35 283 €**
Participation au Fond National de péréquation, prévu à la même valeur que l'année dernière.
- **022 – Dépenses imprévues : 355 €**
- **023 – Virement section investissement : 9 500 €**
- **65 – Autres charges de gestion courante : 133 638 €**
Il s'agit des indemnités des élus restées stables malgré la possibilité d'augmentation de 30%

accordée par la loi engagement et proximité, des subventions aux associations (stables également), de la contribution au service incendie (en augmentation de 33%) et pour les 2/3 de la participation au Syndicat Scolaire (augmentation de 6%).

- **66 – Charges financières (intérêts des emprunts) : 6 400 €**
- **67 – Charges exceptionnelles (secours et dots) : 5 000 €**

> DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



En ce qui concerne l'investissement, le résultat du fonctionnement a permis de dégager 9 500 € virés à l'investissement en plus des 21 716 € en affectation de réserve. Avec un solde d'exécution d'investissement de 13 424 €, une participation de la CCTC pouvant atteindre 97 920 € et une récupération de TVA et taxe de 25 000 €, le budget d'investissement se monte à 334 181 € pour 2020.

Sur ce montant total, 35 000 € sont consacrés au remboursement du capital des emprunts et 215 140 € au reste à réaliser (rue du château, carrelage extérieur

Salle des Fêtes, modification du PLU, défibrillateur portatif).

Un peu plus de 71 000 € sont prévus pour les nouveaux investissements de 2020 qui sont les suivants, par ordre décroissant de montant :

Acquisition forêt, remplacement du matériel informatique de la mairie, matériel pour les pompiers (vêtements, dossards ARI), plancher à l'étage de la grange de l'atelier communal, réfection de la salle de bains du locataire 4 rue de Reiningue.

Vie Municipale

Projet



> SÉCURISATION DE L'ENTRÉE DU VILLAGE

Comme évoqué en préambule, nous allons vous présenter sur cette page, les projets d'aménagements que nous prévoyons pour sécuriser l'entrée du village en venant d'Aspach-le-Bas.

Avant de vous présenter ce projet, nous tenons à vous préciser que nous sommes aux prémices de l'étude. Ce que nous vous présentons ici n'est qu'un principe d'aménagement, ce à quoi nous tendons.

Pour commencer, nous allons déplacer le panneau d'entrée d'agglomération de 120m vers Aspach-le-Bas.

Ce déplacement, qui nécessite un arrêté du Maire motivé, aura un double impact :

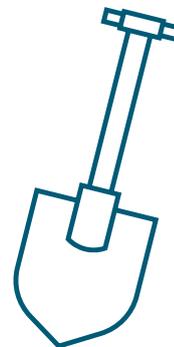
- La limitation de vitesse à 50 km/h bien en amont des premières habitations.
- La possibilité d'aménager la voirie pour ralentir les véhicules et sécuriser les déplacements doux.

A contrario, nous aurons à notre charge tous les frais d'aménagement et d'entretien des abords.

L'arrêté du Maire a été pris, le panneau sera déplacé prochainement.

En ce qui concerne les aménagements pour ralentir les véhicules, ils ne figurent pas sur le photomontage. Nous avons confié cet aménagement à un bureau d'études infrastructures, Cocyclique ingénierie, avec qui nous avons l'habitude de travailler. Ils nous implanteront une double écluse en respectant les distances par rapport au panneau d'entrée d'agglomération et aux habitations. Cet équipement se situera approximativement à la hauteur du noyer et comme indiqué en préambule, sera dans un premier temps à l'essai. Le Département met le matériel gracieusement à disposition. Ainsi, nous aurons un retour (rapide) des usagers.

Pour sécuriser le cheminement doux nous installerons une glissière bois. Auparavant, nous étudierons cette implantation en commission travaux et travaillerons en concertation avec les propriétaires fonciers pour les accès aux terrains.



Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

> CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2019

• **Approbation de la modification du règlement du PLU**

L'objet de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concernait la modification du règlement sur certains points mineurs et notamment le règlement du secteur Ns destiné aux équipements publics. Les personnes publiques associées ont reçu un exemplaire du projet de modification simplifiée avant la mise à disposition au public dans un délai leur permettant de formuler leurs avis. Les seules remarques ont été les suivantes : la DDT suggère de ne pas interdire les constructions agricoles dans le secteur Ns et d'autoriser explicitement les serres, la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin suggère que la zone Ns soit classée en agricole fléché sur l'activité maraichère, pouvant ainsi faire l'objet d'une zone A indicée et d'un règlement spécifique.

Lors de l'enquête publique, il a été relevé 4 visites lors des permanences et une mention portée au registre. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et il relève que « En ce qui concerne la mention portée au registre, elle émanait du porteur de projet d'exploitation maraichère sur l'ancien terrain de football. Les remarques mentionnées ne remettent pas en cause le projet, le requérant souhaitant souligner pour le futur son objectif de voir pérenniser son activité... ». Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur le dossier de modification.

Après en avoir délibéré, pour tenir compte de la remarque de la DDT, il convient de mentionner expressément dans le règlement que les serres maraichères sont autorisées, de fait le règlement est modifié en N1.1 et 2.11. Il n'y a par contre pas lieu de donner suite à la remarque de la Chambre d'Agriculture car le secteur Ns demeure un secteur d'accueil d'équipements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **décide d'approuver** la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

• **Désignation d'un signataire pour une déclaration préalable de travaux**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est intéressé à titre personnel dans la délivrance de la déclaration préalable de travaux DP 068 302 19 F0025. Or l'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme

mandataire, le Conseil Municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention (M. le Maire n'a pas pris part au vote), **décide** de désigner M. le Conseiller Guillaume HIRTH pour prendre la décision relative à la déclaration préalable de travaux n°068 302 19 F0025, ainsi que tout autre acte relatif à ce dossier.

• **Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non-permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil, après en avoir délibéré, **autorise** la création, à compter du 16 décembre 2019, d'un poste d'agent contractuel relevant du grade **d'adjoint technique territorial** à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ; **prévoit** que le traitement de cet agent s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade ; **autorise** en conséquence l'autorité territoriale à signer le contrat d'engagement ; **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget.

Cette délibération permet d'embaucher un remplaçant temporaire de l'ouvrier communal.

• **Recensement de la population**

La commune de Schweighouse-Thann sera recensée en 2020 et il appartient au Conseil Municipal de nommer les coordonnateurs, les agents recenseurs, ainsi que de fixer leurs rémunérations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de charger M. le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser ; de créer deux postes occasionnels d'agents recenseurs ; de désigner un coordonnateur d'enquête « titulaire » chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement : M^{me} Sylvie BARBIER, adjoint administratif et de désigner un coordonnateur d'enquête « suppléant » : M^{me} Julie BUCHELÉ, secrétaire de mairie, pour assister M^{me} Sylvie BARBIER dans ses fonctions ;

Nomme deux agents recenseurs pour la période du 16 janvier au 15 février 2020 : M^{me} Christine URBANI et M^{me} Josiane DEIBER qui ont répondu à l'appel à candidatures paru dans le Blettla de novembre 2019 ;

Dit que la rémunération de l'agent coordonnateur est fixée comme suit : il sera déchargé d'une partie de ses fonctions et conservera sa rémunération habituelle et que la rémunération des agents recenseurs est fixée

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

comme suit : un forfait de **707,00 €** brut par agent recenseur (dotation INSEE reçue de 1 414,00 €).

• Dénomination et numérotation d'un chemin rural «chemin de l'Oelenberg»

Jusqu'à ce jour, le chemin rural au lieu-dit «REBGARTEN », n'était pas nommé puisqu'aucune habitation n'y avait été construite.

Or, une construction est désormais présente dans ce chemin et il est donc nécessaire de lui attribuer une adresse pour permettre sa localisation par les services de secours et autres services publics ou commerciaux.

Suite à l'étude d'anciens plans où le lieu-dit «REBGARTEN » se nommait **OELENBERGERWEG** et suite à la commission « Travaux » du 02 décembre dernier, M. le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin rural au lieu-dit « REBGARTEN » se nommera « Chemin de l'Oelenberg ».

L'habitation de ce chemin sera identifiée sous le numéro 1 du Chemin de l'Oelenberg.

• GERPLAN

Lors de la Commission Aménagement et Développement Durable du Territoire de la CCTC du 13/11/2019, M. l'Adjoint Michel SCHMITT a demandé le concours du GERPLAN pour les projets suivants : Aménagement du Calvaire (report de 2019 sur 2020) et prise en charge de la publicité du marché du terroir de Schweighouse-Thann.

• Travaux

Aménagement Rue du Château : les travaux ont débuté le 2 décembre pour une durée de 4 mois (hors intempéries). L'entreprise Roger Martin a été retenue, après consultation, pour 2 marchés (travaux d'aménagement de la rue par la commune et pose du réseau d'alimentation en eau potable par le SIAEP).

• Brigade Verte

Présentation de M. Jean-Pierre MEHR, Chef de Poste à la Brigade Verte concernant le port d'arme. Pour autoriser les gardes champêtres à être armés, toutes les communes membres doivent se prononcer en faveur de ce port d'arme. Or à ce jour, 4 communes sont contre, dont Schweighouse-Thann.

M. Mehr explique qu'il y a sept étapes avant d'autoriser un brigadier à porter une arme :

- Demande au brigadier s'il souhaite porter une arme (ce n'est pas une obligation)
- Visite médicale à la santé au travail

- Visite chez un psychologue
- Formation théorique sur 2 jours finalisée par un examen éliminatoire puis pratique sur 10 jours de manipulation d'arme
- Validation du Président des candidats au port d'arme
- Validation du Préfet des candidats au port d'arme
- Arrêté nominatif signé par le maire

Cette sélection permet de vérifier l'aptitude de chaque garde Champêtre à porter une arme. Si l'une de ces étapes n'est pas validée, le brigadier ne pourra pas être armé.

La revendication de l'armement n'est pas neuve, mais se fait de plus en plus pressante. Les interventions sont dangereuses et les contrevenants expriment certaines fois des signes d'agressivité, voire des comportements imprévisibles.

La Brigade Verte est actuellement équipée de matraques télescopiques, de bombes lacrymogènes, de GPX (pistolets projetant du gaz lacrymogène jusqu'à 9 mètres) et de gilets pare-balle. Cette question sur l'armement sera reposée au Conseil Municipal prochainement.

La mission première de la Brigade Verte reste la formation, la prévention, la sensibilisation et l'accompagnement des usagers.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2020

• Restitution de voirie – rue de la Baronne d'Oberkirch

Par délibération du 27 janvier 2016, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir, à l'euro symbolique, les parcelles n° 156, 157,163 et 165 de la section 01 situées dans la rue de la Baronne d'Oberkirch appartenant à SODICO IMMOBILIER.

Par cette même délibération, le Conseil Municipal donnait pouvoir à M. l'Adjoint Christian FUCHS pour la signature de l'acte de transfert de propriété au bénéfice de la commune, rédigé en la forme administrative.

Or, la délibération du 27 janvier 2016 ne peut pas être exécutoire pour les raisons suivantes :

- L'acte de transfert de propriété sous forme administrative n'a pas été rédigé ;
- M. Christian FUCHS n'est plus Adjoint au Maire.

Dans la convention signée le 23 juin 2008 entre SODICO IMMOBILIER et la commune de Schweighouse-

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

Thann, il était prévu que SODICO s'engage à préfinancer les travaux d'infrastructures des terrains situés dans le périmètre de l'immeuble qui a fait l'objet d'un permis de construire et que la totalité de la voirie et des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public seraient remis gratuitement à la commune pour être incorporés dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

D'acquérir, conformément à la convention de rétrocession du 23 juin 2008, l'emprise de la voirie nommée « rue de la Baronne d'Oberkirch », constituée par les parcelles 156, 157, 163 et 165 de la section 01, d'une superficie de 5.62a appartenant à SODICO IMMOBILIER, 23 rue Jean Mieg 68100 MULHOUSE et **de fixer**, en accord avec le vendeur, le prix d'achat à un euro,

Dit que les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'éclairage public doivent être remis aux EPCI compétents,

Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et **l'autorise** à signer les actes de vente notariés et tous les autres documents relatifs à l'achat des parcelles numérotées 156, 157, 163 et 165 de la section 01,

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

• Modification du tableau des effectifs

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet ou non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** que les effectifs communaux seront ainsi fixés avec effet au 31 janvier 2020 :

Filière	Cadres d'emplois	Cat.	Effectif budgétaire avant délibération	Effectif modifié	Effectif budgétaire après délibération
Administrative	Adjoint administratif	C	1		1
Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1		1
Technique	Agent de maîtrise principal	C	1	-1	0
Technique	Adjoint technique	C	0	1	1

• Tarif régie de recettes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir et d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2020 :

- Photocopie noir et blanc : 0,15€ l'unité
- Photocopie couleur : 0,20€ l'unité
- Livre sur Schweighouse-Thann : 32,00€ l'unité

• Dotation de l'arme de défense individuelle des gardes champêtres de la brigade verte du Haut-Rhin

Les missions de la Brigade Verte du Haut-Rhin et plus précisément des gardes champêtres doivent répondre au mieux sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique aux besoins et attentes de la population des communes adhérentes au dispositif.

Traditionnellement affecté à un travail de proximité, de lien social et à la lutte contre les incivilités de tout ordre, le garde champêtre a vu ses compétences se diversifier et son rôle évoluer ces dernières années, notamment depuis les attentats de 2015. Pour ces raisons, il nous appartient de fournir aux gardes champêtres, dont les missions évoluent inéluctablement sur le terrain de la sécurité publique, des moyens de défense adaptés permettant de faire face à tous les types de situation qu'ils sont susceptibles de rencontrer tant pour leur propre sécurité que pour celle de nos concitoyens.

Légalement, les textes prévoient que les gardes champêtres peuvent être armés dans les conditions prévues aux articles R. 312-22, R 312-24 et R312-25 du code de la sécurité intérieure.

Les gardes champêtres peuvent être armés de n'importe quel calibre de la catégorie B1° (9mm, 38 spécial, 44 Magnum, 357, 45 ACP, etc.). Contrairement à l'agent de police municipale, le garde champêtre peut être armé à la seule discrétion du maire et après en avoir informé le préfet, lequel ne peut que se borner à viser l'autorisation municipale.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

En ce qui concerne le choix de l'équipement, l'arme pressentie est un Glock 17. Il s'agit d'un pistolet semi-automatique, conçu et fabriqué pour les forces militaires et les services de police et qui équipe de plus en plus de services de police municipale.

Tel que le prévoit l'arrêté ministériel du 14 avril 2017, depuis le 1er janvier 2018, les gardes champêtres sont soumis à une formation préalable à l'armement obligatoire, uniquement pour l'armement de catégorie B1°. Les gardes champêtres devront préalablement satisfaire aux conditions de leur armement en étant déclarés aptes au port de l'arme et en ayant suivi avec succès la formation prévue. Par ailleurs, des séances de tir annuelles devront être mises en place afin de valider et de maintenir le port d'arme des gardes champêtres.

La décision d'armer le garde champêtre relève de la seule décision des maires. Cependant, compte tenu des incidences de cet armement M. le Maire tenait à soumettre ce point à l'avis préalable du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide d'approuver l'armement des gardes champêtres.

• Vente de bois

Initialement prévue en décembre 2019, la vente de bois a été reportée au 7 février 2020 et ce pour une raison : le dépérissement des résineux dans la vallée de la Doller qui a mobilisé beaucoup de forestiers. Le chantier d'exploitation de Schweighouse-Thann n'a donc pas pu être terminé. Pour la vente de bois publique, il y aura 6 lots de BIL et 21 lots de branchages.

Une vente de bois enstéré a été proposée aux habitants. 34 stères ont été commandés.

• Devis et travaux divers

- Présentation du devis de la société BODET pour le remplacement de la roue de sonnerie de la cloche de l'église pour un montant de 1750,80 € TTC.
- Le devis de l'entreprise TTC de 408,90 € HT a été retenu pour le remplacement de la vanne mélangeuse de la chaudière du bâtiment mairie-école.

• Environnement

L'état des haies plantées lors du remembrement de l'Association Foncière est déploré. Certains arbustes sont déracinés suite au labour des champs par les exploitants agricoles. Un atelier de journée citoyenne pourrait être prévu pour le nettoyage des abords et l'entretien des arbustes.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2020

• Programme des travaux d'exploitation et état de prévision des coupes 2020 – programme d'actions pour l'année 2020 et approbation de l'état d'assiette 2021

En 2020, l'état prévisionnel des coupes martelées par l'ONF est le suivant :

PARCELLES	BOIS D'OEUVRE	BOIS D'INDUSTRIE/BOIS DE CHAUFFAGE		VOLUME non façonné (en m³)	VOLUME TOTAL (en m³)
	Feuillus (en m³)	Bois d'Industrie Feuillus (en m³)	Chauffage (en m³)		
10 i	126	53	9	192	380
3 j	26	24		35	85
CHABLIS	25	25			50
SUR PIED				150	150

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Forêt du 28 février 2020, propose :

- de réaliser l'exploitation des parcelles 10, de chablis et sur pied, soit :
 - 151 m³ de bois d'œuvre mis en adjudication publique,
 - 78 m³ de BIL pour les particuliers (6/7 lots de 7/8m³) et les professionnels,
 - 192 m³ de branchage vendus aux particuliers ou à des professionnels,
 - 150 m³ de bois sur pied de petit diamètre vendus aux particuliers ;
- de reporter la parcelle 3 sur 2021 au vu des quantités déjà importantes de bois de feu ;
- de prioriser les exploitations sanitaires de petit diamètre en vente sur pied aux particuliers.

- **RECETTES BRUTES :** 17 460 € (prévisionnel)

- **DEPENSES :** 14 355 €
Frais d'exploitation : 9 810 €
Honoraires : 1 700 €
Divers transport, sécurisation : 2 845 €

- **RECETTES NETTES :** 3 105 €

En ce qui concerne le **programme d'actions**, les travaux sylvicoles proposés par l'ONF sont :

- l'entretien de limites pour 1 110 € HT,
- le dégagement des régénérations parcelle 3 pour 1 670 € HT,

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

- l'enlèvement des protections individuelles parcelle 1 pour 250 € HT,
- le broyage des accotements pour 550 € HT,
- la matérialisation des lots de bois de chauffage pour 840 € HT.

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents, de retenir le programme d'action suivant :

- le dégagement des régénérations parcelle 3 pour 1 000 € HT(montant modifié),
- la matérialisation des lots de bois de chauffage pour 840 € HT.

L'entretien des limites et l'enlèvement des protections individuelles seront réalisés lors de la journée citoyenne et le broyage des accotements en régie communale.

Approbation de l'état d'assiette 2021

Le Conseil Municipal approuve la proposition de coupes à marteler émise par l'Unité Territoriale de la Thur, à savoir 6,65 ha sur la parcelle 1j et 8,15 ha sur la parcelle 5 i. Après martelage, ces coupes seront portées sur l'Etat Prévisionnel des Coupes de l'exercice 2021.

• **Compte de gestion du trésorier 2019**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre tenu de passer dans ses écritures; adopte le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2019.

• **Compte administratif 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M^{me} Marie-Paule MORIN, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Bruno LEHMANN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2019, propose de fixer

comme ci-dessus, les résultats des différentes sections budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL (Compte administratif 2019)				
	Résultat clôture exercice 2018	Part affectée à l'investissement en 2019	Résultat exercice 2019	Résultat clôture 2019
Investissement	103 787,72	-----	-90 364,17	13 423,55
Fonctionnement	39 090,41	25 362,28	51 141,73	64 869,86
TOTAL	142 878,13	25 362,28	-39 222,44	78 293,41

M. le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

• **Affectation des résultats 2019**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **64 869,86 €**

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019	
A Résultat de l'exercice en fonctionnement	51 141,73 €
B Résultats antérieurs reportés	13 728,13 €
C Résultat à affecter (A + B)	64 869,86 €
D Solde d'exécution d'investissement	13 423,55 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	-35 140,00 €
F Besoin de financement (si D+E négatif)	=D+E -21 716,45 €
AFFECTATION = C	=G+H 64 869,86 €
G Affectation en réserves R 1068 en investissement	21 716,45 €
H Report en fonctionnement R 002	43 153,41 €

• **Impôts locaux : Taux 2020**

M^{me} l'Adjointe Marie-Paule MORIN expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, d'appliquer les taux suivants (identiques à ceux de l'année dernière) : Foncier bâti à 12,25 % et foncier non bâti à 49,28 %.

• Budget primitif 2020

La parole est donnée à M^{me} l'Adjointe des Finances Marie-Paule MORIN pour la présentation du budget primitif 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2020 de la commune arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement :

455 911,41 € en équilibre des dépenses et des recettes.

- Section d'investissement :

347 607,21 € en équilibre des dépenses et des recettes.

Les subventions aux associations (compte 6574 du fonctionnement) ont fait l'objet d'un vote spécifique. Les associations communales recevront **110,00 €** et d'autres associations toucheront des subventions exceptionnelles suite aux décisions votées en Conseil Municipal.

• Composition du bureau de vote des élections municipales des 15 et 22 mars 2020

Les bureaux de vote sont tenus par 3 personnes par tranche de deux heures de 8h à 18h. Les conseillers municipaux actuels et les candidats aux élections sont demandés prioritairement. Les créneaux restants seront complétés d'ici les élections municipales.

• Association de chasse Adonis : validation d'un nouveau partenaire

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de M. le Président de l'Association de chasse Adonis invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion d'un nouveau partenaire, M. Roland FINCK, nouveau permissionnaire à partir du 2 février 2020. Les pièces justificatives ayant été produites et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette nouvelle adhésion.

• Motion pour la sécurisation du site du Lindane à Wintzenheim

L'entreprise de produits chimiques Ugine-Kuhlmann (PCUK) a déchargé entre les années 65 et 70, d'importantes quantités de résidus de fabrication de Lindane (HCH) à Wintzenheim sur un site transformé en décharge, à la limite Est de son ban communal.

Le Lindane est un insecticide peu biodégradable, toxique et cancérigène interdit en France depuis 1988. A forte dose, le Lindane peut provoquer des troubles des systèmes nerveux, digestif, respiratoire, hormonal, ainsi que l'irritation de la peau et des muqueuses.

Le volume stocké sur le site est estimé entre 700 et 750 tonnes.

Dans le prolongement de la liquidation judiciaire de la société PCUK prononcée en 1996, un arrêté préfectoral de 1997 a prescrit à l'entreprise et au liquidateur judiciaire d'assurer la surveillance des eaux souterraines et, face à leur inaction, le ministère de l'environnement a confié en 1999 à l'ADEME une mission de

contrôle et de maintenance du dépôt, ainsi que la surveillance de la nappe phréatique en aval du site.

Cette surveillance s'est traduite par le déploiement d'un réseau de piézomètres et de points de prélèvements en amont.

En 2009 et 2010, l'ADEME a réalisé des travaux supplémentaires d'étanchéité et de confinement afin de limiter les infiltrations d'eau de pluie dans le massif des déchets de Lindane par la pose d'une géomembrane en polyéthylène.

Le suivi analytique des eaux souterraines réalisé suite aux travaux a montré une migration du panache de pollution. En juin 2015 un arrêté préfectoral a pris en compte cette évolution en augmentant la zone de restriction d'usage. Depuis, des prélèvements sont réalisés régulièrement pour vérifier la qualité des eaux. La dernière campagne effectuée en 2018 a mis en évidence que le panache restait stable voire en légère régression, tout en relevant des teneurs au-dessus des seuils de potabilité principalement à la verticale du dépôt, ainsi que sur d'autres points de surveillance, mais à des niveaux bien inférieurs à celles mesurées au droit du dépôt.

Tenant compte de ces dernières données, le Comité national sur les sites et sols pollués a décidé le lancement d'une nouvelle campagne de mesures sur une durée de quatre ans, soit jusqu'en 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ;

Se prononce en faveur :

- du renforcement des mesures de précautions les plus appropriées à prendre par

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

les services de l'Etat pour préserver la qualité de la nappe phréatique et la potabilité des eaux de consommation aux abords du site et au-delà,

- de la nécessaire vigilance à observer dans ce domaine et d'une surveillance permanente du site à assurer pour prévenir et éviter tout risque de pollution de l'eau des nappes souterraines afin de garantir la santé de la population,
- d'une interdiction d'exercice ou d'exploitation de toute activité humaine de quelque nature que ce soit sur le site en question et d'en proscrire l'accès.

Demande à l'état :

- de prendre toutes ses responsabilités au titre des compétences qu'il exerce sur l'emprise foncière du site abritant le dépôt de Lindane,
 - d'envisager, si la propagation de la pollution constatée devait s'élargir et ne devait être contenue, de faire extraire les produits stockés sur le site en vue de dépolluer l'ensemble des terrains et sous-sols concernés par la présence de Lindane,
 - de communiquer aux collectivités publiques concernées, aux riverains et, de manière générale, à la population des informations périodiques sur l'évolution des risques de pollution, sur les résultats des études engagées ou réalisées, ainsi que sur tout type de travaux entrepris sur le site,
 - l'étude de l'ADEME à réaliser doit être communiquée sous un délai d'un an.
- **Travaux divers**
- Approbation du devis de la société VONTHRON concernant la dépose de la baignoire et la pose d'une douche chez M^{me} et M. KIEFFER, d'un montant de 3 417 € HT
 - Présentation du devis de la société ACTEA pour le remplacement des volets roulants défectueux du presbytère d'un montant de 2 277,64 € TTC
 - Proposition d'achat d'un appareil photo à déclenchement automatique suite à de nombreux dépôts sauvages à la mini-déchèterie
 - Campagne de point à temps 2020.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

• **Décision modificative n°1 : budget primitif 2020**

M^{me} Marie-Paule MORIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin que les ressources propres couvrent le capital de la dette.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Investissement	12 426,00 €	
D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	9 500,00 €	
D 023 : Virement section investissement		9 500,00 €
D 2183 : Matériel de bureau et info.	1 000,00 €	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		9 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **approuve** la décision modificative N°1 proposée du budget principal de la commune de l'exercice 2020.

• **Création d'un ou plusieurs postes d'agents contractuels sur des emplois non-permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Le Conseil, **après en avoir délibéré**, et à l'unanimité des membres présents, **autorise** la création de deux emplois relevant du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet à raison de 35 h / semaine, conformément au 2^o de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ; **prévoit** que le traitement de ces agents contractuels, recrutés au titre du 2^o de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade ; **autorise** en conséquence l'autorité territoriale à signer le contrat d'engagement ; **prévoit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales du ou des agents recrutés seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal **décide** d'embaucher 2 jeunes pour une durée de 4 semaines chacun.

• **Renouvellement de la convention de transfert de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et des certificats d'urbanisme entre la commune de Schweighouse-Thann et la Communauté de Communes de Thann-Cernay**

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC) apporte son assistance aux communes membres pour

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

l'instruction des autorisations d'urbanisme dans le cadre d'un service commun en faisant appel aux services de la Ville de Cernay qui disposent des compétences et des moyens nécessaires.

Dans ce contexte, une convention de transfert de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et des certificats d'urbanisme avait été passée, ceci pour une durée de 5 ans, entre la Commune de SCHWEIGHOUSE-THANN et la CCTC. Celle-ci arrivant à échéance, il convient de la renouveler.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, et à l'unanimité des membres présents, **approuve** le maintien de l'organisation à l'échelle de la Communauté de Communes de Thann-Cernay des ressources pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme; **approuve** la convention de transfert de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme à passer entre la Commune et la Communauté de Communes de Thann-Cernay et **charge** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces correspondantes.

• Rapport d'activité du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin 2019

M. le Maire, communique au Conseil Municipal le rapport d'activité 2019 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin accompagné du compte administratif.

Le rapport ainsi que le compte administratif 2019 approuvé par le Comité Syndical du 18 février 2020 sont disponibles sur le site internet : www.sde68.fr – rubrique « Nos publications ».

> CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2020

• Installation des nouveaux élus

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno LEHMANN, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités installés dans leurs fonctions.

• Désignation du secrétaire de séance

Monsieur KRUGLER Sébastien a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

• Élection du maire

Présidence de l'assemblée

Madame EDEL Blanche a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze (14) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M^{mes} ROELLINGER Claudia et WEISS Laurence.

Résultats du premier tour de scrutin

Noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LEHMANN Bruno	09	neuf
ROELLINGER Claudia	05	cinq

Proclamation de l'élection du maire

M. LEHMANN Bruno a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

• Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, fixe à trois le nombre des Adjoints au Maire de la commune de Schweighouse-Thann.

• Élection des adjoints

Election du premier adjoint

Noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
HIRTH Emmanuel	03	trois
SCHMITT Michel	10	dix

M. SCHMITT Michel a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
FUCHS Fabienne	03	trois
ROELLINGER Claudia	01	un
WEISS Laurence	09	neuf

Mme WEISS Laurence a été proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée.

Election du troisième adjoint

Noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GAERTNER Katia	03	trois
HIRTH Emmanuel	01	un
MORIN Marie-Paule	10	dix

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

Mme MORIN Marie-Paule a été proclamée troisième adjointe et immédiatement installée.

Observations et réclamations : néant

• Désignation des conseillers délégués

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que MM KRUGLER Sébastien et LAGEL Dominique sont désignés en tant que Conseillers délégués de la commune de Schweighouse-Thann.

• Indemnités de fonction du maire des adjoints et des conseillers délégués

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020. L'indemnité allouée au Maire est au taux maximal prévu par la loi, sauf si le Conseil Municipal en décide autrement, à la demande du maire, (pour information **40,30 % de l'indice brut terminal 1027** de la fonction publique).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les indemnités comme suit :

- **31,00 %** de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique pour le Maire,
- **8,25 %** de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique pour les Adjoints,
- **2,60 %** de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique pour les Conseillers délégués.

Il précise que l'entrée en vigueur de cette décision est fixée au 04 juillet 2020, jour de l'installation du Conseil Municipal. Les indemnités des élus seront payées mensuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **9 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, approuve** les taux d'indemnités proposés ci-dessus.

• Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire toutes les délégations citées.

• Lecture de la charte de l'élu local

M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.111-1-1 du CGCT. M. le Maire remet aux Conseillers Municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux ».

• Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le quatre juillet deux mille vingt à 11 H 30, a été, après lecture, signé par le Maire, le Conseiller Municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Avant le début de séance, M. le Maire reconnaît que lors du Conseil Municipal d'installation des nouveaux élus, il n'était pas approprié de sa part d'interrompre M^{me} la Conseillère Claudia ROELLINGER qui souhaitait se présenter aux membres du Conseil.

M^{me} la Conseillère Claudia ROELLINGER demande que l'intervention inappropriée de M. Bruno LEHMANN lors de sa prise de parole au moment de l'élection du Maire, apparaisse dans le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 juillet 2020.

• Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M^{mes} Blanche EDEL et Régine GRIENEISEN, M^{me} Marie HERMANN et M. Yannick ZIEGLER.

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Le Conseil Municipal doit élire trois (3) délégués et trois (3) suppléants

Election des délégués

Noms et prénoms des candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats]	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LEHMANN Bruno	14	quatorze
SCHMITT Michel	12	douze
MORIN Marie-Paule	12	douze
WEISS Laurence	02	deux
WEISS Patrick	01	un
HIRTH Emmanuel	01	un

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

Proclamation de l'élection des délégués

- **M. LEHMANN Bruno**, né le 28/02/1970 à Mulhouse, demeurant 13A rue Principale à Schweighouse-Thann, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- **M. SCHMITT Michel**, né le 09/09/1958 à Mulhouse, demeurant 18 rue des Vosges à Schweighouse-Thann, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- **M^{me} MORIN Marie-Paule**, née le 15/11/1965 à HAGUENAU, demeurant 29 rue Principale à Schweighouse-Thann, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

Noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
HERMANN Marie	15	quinze
LAGEL Dominique	14	quatorze
ROELLINGER Claudia	13	treize

Proclamation de l'élection des suppléants

- **M^{me} HERMANN Marie** née le 24/07/1984 à Saint-Dié, demeurant 6 A rue de du Chêne à Schweighouse-Thann, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- **M. LAGEL Dominique**, né le 01/04/1967 à HAGUENAU, demeurant 5 rue de Brignais à Schweighouse-Thann, été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- **M^{me} ROELLINGER Claudia**, née le 17/09/1959 à Düsseldorf (Allemagne), demeurant 7 rue

des Prés à Schweighouse-Thann, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Observations et réclamations : néant

Le procès-verbal de l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants pour l'élection sénatoriale, a été signé par M. le Maire, les autres membres du bureau et la secrétaire.

• Élection et désignation des délégués du Syndicat Scolaire de la Petite Doller

Le Conseil Municipal procède, à bulletin secret, à l'élection des trois délégués titulaires appelés à siéger au Syndicat Scolaire de la Petite Doller.

Après appel à candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de délégués titulaires : 3

Candidat(e)s :

LEHMANN Bruno
WEISS Laurence
ROELLINGER Claudia
FUCHS Fabienne
GAERTNER Katia

Ont obtenu :

LEHMANN Bruno, dix voix (10)
WEISS Laurence, onze voix (11)
ROELLINGER Claudia, trois voix (3)
FUCHS Fabienne, trois voix (3)
GAERTNER Katia, quatorze voix (14)

Bulletins blancs : 4

Ayant obtenu la majorité absolue, GAERTNER Katia, WEISS Laurence et LEHMANN Bruno ont été proclamés élus délégués titulaires.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

Élection des délégués aux syndicats et organismes suivants

• Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD)

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est compétente pour la désignation de représentants au sein du SMABVD.

Lui seront proposés deux délégués titulaires et un délégué suppléant parmi les conseillers municipaux élus. La décision finale reviendra au Conseil de Communauté de la CCTC.

Après appel à candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Délégués titulaires : M^{me} Claudia ROELLINGER et M. Emmanuel HIRTH

Délégué suppléant : M. Sébastien KRUGLER

• Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière de Burnhaupt-Le-Haut

Après appel à candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

M^{mes} Claudia ROELLINGER et Fabienne FUCHS, déléguées titulaires

• Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est compétente pour la désignation de représentants au sein du SIAEP.

Lui seront proposés deux délégués titulaires et un délégué suppléant parmi les conseillers municipaux élus.

La décision finale reviendra au Conseil de Communauté de la CCTC.

Après appel à candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

Délégués titulaires : M. Bruno LEHMANN et M. Sébastien KRUGLER

Délégué suppléant :
M^{me} Fabienne FUCHS

• Syndicat Mixte de la Doller (SMD)

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est compétente pour la désignation de représentants au sein du SMD.

Lui seront proposés un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi les conseillers municipaux élus. La décision finale reviendra au Conseil de Communauté de la CCTC.

Après appel à candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Délégué titulaire : M. Emmanuel HIRTH

Délégué suppléant :
M^{me} Claudia ROELLINGER

• Syndicat des Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigade Verte)

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est compétente pour la désignation de représentants au sein de la Brigade Verte.

Lui seront proposés un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi les conseillers municipaux élus. La décision finale reviendra au Conseil de Communauté de la CCTC.

Après appel à candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Délégué titulaire :

M. Michel SCHMITT

Délégué suppléant :

M^{me} Laurence WEISS, déléguée suppléante

• Office National de la Forêt (ONF)

Après appel à candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

M. Michel SCHMITT, délégué titulaire

Pour information, le délégué titulaire auprès de l'ONF est également représentant auprès de l'Association des communes forestières (ACF). Pour cette dernière, il convient de désigner un délégué suppléant.

Après appel à candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

M^{me} Marie HERMANN, déléguée suppléante

• Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin (SEGRhin)

Après appel à candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

M^{me} Fabienne FUCHS, déléguée titulaire

• Syndicat Mixte de Thann-Cernay (SMTC)

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est compétente pour la désignation de représentants au sein du SMTC.

Lui seront proposés un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi les conseillers municipaux élus. La décision finale reviendra au Conseil de Communauté de la CCTC.

Après appel à candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Délégué titulaire :

M^{me} Marie-Paule MORIN

Délégué suppléant :

M^{me} Claudia ROELLINGER

• Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)

Après appel à candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

M. Bruno LEHMANN, délégué titulaire

M. Patrick WEISS, délégué suppléant

• Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

A la suite des élections municipales, il convient de constituer la CAO, et ce pour la durée du mandat. Outre le Maire, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal décide de procéder à ces élections à bulletin secret.

Après appel à candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Délégués titulaires :

M^{me} Marie-Paule MORIN,

M. Dominique LAGEL,

M^{me} Claudia ROELLINGER

Délégués suppléants :

M^{me} Régine GRIENEISEN,

M. Patrick WEISS,

M. Yannick ZIEGLER

Outre les trois délégués titulaires et les trois délégués suppléants, cette commission est composée du Receveur Municipal et du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

• Constitution du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

M. le Maire expose que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ne peut être inférieur à 8 ni supérieur à 16 et qu'il doit être pair, puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Monsieur le Maire est président de droit du CCAS.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à huit (8) le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera élue par le Conseil Municipal et l'autre moitié désignée par M. Le Maire.

Après appel à candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

M^{me} Laurence WEISS,
M^{me} Régine GRIENEISEN,
M^{me} Claudia ROELLINGER,
M^{me} Fabienne FUCHS

Quatre autres membres seront nommés par le Maire parmi des personnes non-membres du Conseil Municipal.

• Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Il appartient au Conseil Municipal de dresser une liste de contribuables comportant, dans les communes de moins de 2000 habitants, douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Outre M. Bruno LEHMANN, Maire, les 14 autres membres du Conseil Municipal figureront sur cette liste ; il restera encore à trouver 10 personnes extérieures au Conseil.

Les 6 commissaires titulaires, ainsi que les 6 commissaires suppléants composant cette commission seront désignés par M. le Directeur des Services Fiscaux du Haut-Rhin parmi les 24 personnes composant la liste.

• Désignation des représentants au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCSPV)

Le Conseil Municipal désigne les cinq titulaires et suppléants représentants de la commune appelés à siéger au CCSPV

Titulaires	Suppléants
M. Michel SCHMITT	Mme Marie HERMANN
Mme Laurence WEISS	Mme Blanche EDEL
Mme Marie-Paule MORIN	Mme Régine GRIENEISEN
Mme Claudia ROELLINGER	Mme Fabienne FUCHS
M. Patrick WEISS	Mme Katia GAERTNER

• Désignation du Correspondant Défense

Le Conseil Municipal désigne M le Maire, Bruno LEHMANN correspondant Défense.

• Commission Consultative Communale de la Chasse (C.C.C.C.) et Groupement d'Intérêt Cynégétique (G.I.C.)

Après appel à candidatures, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

M. Sébastien KRUGLER, délégué titulaire et M. Emmanuel HIRTH, délégué titulaire.

• Délégués de la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC)

Conseiller communautaire titulaire :

M. le Maire Bruno LEHMANN

Conseiller communautaire suppléant :

M. le 1^{er} Adjoint Michel SCHMITT.

• Constitution de la Commission de Contrôle des Listes Electorales

Dans chaque commune, il existe une commission de contrôle dont la composition diffère selon le nombre d'habitants. Les membres de la commission de contrôle sont désignés par arrêté préfectoral.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission

de contrôle est composée de trois membres titulaires :

- un conseiller municipal de la commune
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Membre titulaire :

M^{me} Marie HERMANN

Membre suppléant :

M. Sébastien KRUGLER.

• Constitution des différentes Commissions Communales et désignation des membres

Selon la doctrine de l'institut du droit local, seuls les Conseillers Municipaux peuvent être membres des commissions avec voix délibérative. Cependant, des personnes qualifiées peuvent y participer avec voix consultative.

Monsieur le Maire est président de chaque commission, mais le Conseil Municipal prend note de la volonté de M. le Maire de déléguer la présidence de la manière suivante : la liste des commissions et leurs membres se trouvent en page 5 de ce Heftla.

• Indemnité de conseil du Receveur Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Monsieur Eric BRAILLON, receveur municipal;

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

• Demande de Fonds de Concours dans le cadre du pacte fiscal et financier : rénovation des sols extérieurs de la Salle des Fêtes.

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres sur la période 2015- 2020 prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité l'opération d'investissement de la rénovation des sols extérieurs de la salle des fêtes se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel :		Investissement (HT)
a	Coût total du projet	12 196,23 €
b	Subventions	0 €
c = a-b	RESTE A FINANCER	12 196,23 €
Part financée par la commune		6 098,12 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer		6 098,11 €

Sollicite la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours de **6 098,11 €** pour cette opération.

• Régie de recettes : tarif pour la location de chapiteaux et de garnitures

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs jusqu'au 31 décembre 2020 comme suit :

	1 Chapiteau 5m X 12m avec 13 garnitures	2 Chapiteaux avec 26 garnitures	1 ou 2 Stands 3m X 3m	Garnitures 1 table 2 bancs
Association	50,00 €	100,00 €	15,00 €	0,00 €
Particulier Schweighousien(ne)s	100,00 €	200,00 €	30,00 €	1,50 €/pièce

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **émet** un avis favorable.

• Modifications des statuts du Syndicat Scolaire de la Petite Doller

M. le Maire donne lecture de l'article 7 des statuts du Syndicat scolaire de la Petite Doller avec les modifications apportées :

Le syndicat est administré par un comité directeur. Chaque commune est représentée par des délégués désignés par chacun des conseils municipaux.

A compter de 2020 et suite à la fusion des communes d'Aspach-le-Haut et de Michelbach, les communes seront représentées de la manière suivante :

- *Aspach-le-Bas* : 4 membres
- *Aspach-Michelbach* : 5 membres
- *Schweighouse-Thann* : 3 membres

Ce nombre de membres est proportionnel à la participation financière versée par chaque commune.

Ce comité directeur élit parmi ses membres son bureau comprenant :

- un président,
- deux vice-présidents.

Le bureau sera constitué de telle sorte que toutes les collectivités soient représentées au bureau. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui du comité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des

membres présents approuve les modifications des statuts consolidés du Syndicat Scolaire.

• Divers

- Le rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Doller est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance.
- Le rapport d'activité 2019 de l'Office National des Forêts est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance.
- Changement de matériel informatique à la mairie : M^{me} l'Adjointe Marie-Paule MORIN présente trois devis. Après la présentation des différentes caractéristiques techniques et tarifaires, le Conseil Municipal valide le devis de la société ORIGIN INFO SYSTEM pour un montant de 11 246 € en investissement. Le coût prévisionnel de fonctionnement annuel sera de 1 473 €, inférieur au coût actuel.
- Des précisions sont demandées par des conseillers municipaux concernant les missions des Conseillers Délégués et les projets s'y afférents ainsi que les modalités de versement de leurs indemnités.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2020

- **Modification du tableau des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Délégués**

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

Par délibération du 4 juillet 2020, le Conseil Municipal a approuvé les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués. Or, les Conseillers délégués renonçant à leurs indemnités (2.60% de l'indice brut 1027), il convient d'actualiser le tableau des indemnités de fonction. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau.

• Réalisation d'un maillage dans le prolongement du chemin du Schinderwald dans le cadre d'un futur aménagement d'un lotissement

Dans le cadre d'un projet de Permis d'Aménager par l'Association Foncière Urbaine Libre (A.F.U.L.) du Trèfle, rue des Vosges, M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer un maillage de voirie permettant de relier le chemin de Schinderwald à l'ouest, via une prolongation de 40 mètres, au chemin du futur lotissement.

Il paraît opportun que la commune s'engage dans ce projet dans la mesure où il permettrait d'améliorer la circulation du secteur et d'éviter les places de retournement.

Le flux des véhicules entrant et sortant vers le projet de l'A.F.U.L. sera ainsi réparti à la fois sur le chemin du Schinderwald et la rue des Vosges.

Par ailleurs, ce maillage est prévu par les dispositions du P.L.U. dont l'orientation d'aménagement et de programmation propre au secteur dans lequel se situe l'opération d'urbanisation (AUa) stipule expressément que l'urbanisation du secteur « suppose l'aménagement de la rue du Schinderwald, déjà réalisé à ses deux extrémités. » Ce maillage de voirie, qui sera prolongé au fur et à mesure des opérations d'urbanisation pour aboutir à une voie de bouclage complète, constitue des équipements publics dépassant les besoins de l'opération. De plus, l'engagement de la commune pour la réalisation de ces travaux est impératif pour le dépôt du futur Permis d'Aménager.

Enfin, M. le Maire rappelle que la Commune n'a pas compétence dans les domaines suivants :

- le réseau d'assainissement (SMABVD) ;
- le réseau d'eau potable (SIAEP) ;
- l'éclairage public (CCTC) ;

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve la réalisation, par la collectivité, d'un maillage de voirie dans le prolongement du chemin du Schinderwald et le chemin du futur lotissement dans le cadre d'un

projet d'un permis d'aménager et dit que les travaux de voirie relevant de la compétence de la commune seront réalisés dans un délai compatible avec la réalisation des travaux d'équipement qui seront autorisés dans le cadre du permis d'aménager.

• Désignation des représentants au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV)

Lors du Conseil Municipal du 15 juillet dernier, 6 représentants titulaires et 5 représentants suppléants ont été désignés. Or le CCCSPV est présidé par le Maire de la Commune et comprend un nombre égal de représentants de la Commune et de représentants élus des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Corps communal avec un représentant de chacun des grades, soit quatre pour la Commune de SCHWEIGHOUSE-THANN.

Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune.

Le Conseil Municipal désigne avec 15 voix favorables les quatre titulaires (dont le maire) et suppléants :

Titulaires	Suppléants
M. Bruno LEHMANN	Mme Laurence WEISS
M. Michel SCHMITT	Mme Marie HERMANN
Mme Marie-Paule MORIN	M. Patrick WEISS
Mme Claudia ROELLINGER	Mme Fabienne FUCHS

• Changement des horaires de classe au sein du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) La Petite Doller

Le Conseil Municipal, **délibère et vote** à l'unanimité des membres présents, le changement des horaires de classe du R.P.I. La Petite DOLLER comme suit :

HORAIRES		ECOLES MATERNELLES		
		Aspach-le-Bas	Michelbach	Schweighouse
Lundi	MATIN	8h15	8h30	8h10
Mardi		11h45	11h55	11h40
Jeudi	APRES-MIDI	13h40	13h50	13h35
Vendredi		16h10	16h25	16h05
HORAIRES		ECOLES ELEMENTAIRES		
		Aspach-le-Bas	Michelbach	Schweighouse
Lundi	MATIN	8h20	8h30	8h10
Mardi		11h50	11h55	11h40
Jeudi	APRES-MIDI	13h45	13h50	13h35
Vendredi		16h15	16h25	16h05

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

• Désignation d'un représentant de la commune par commissions thématiques de la Communauté de Communes

Ces commissions de travail, chargées d'étudier les dossiers soumis au bureau et au Conseil de Communauté, sont présidées par le Vice-président ayant reçu délégation dans le domaine thématique de la commission.

Le Président et les membres du bureau sont membres de droit de toutes les commissions. Le Conseil Municipal désigne avec 15 voix favorables les représentants de la commune appelés à siéger aux commissions thématiques de la Communauté de Communes :

Commissions thématiques	Représentant
Economie	M ^{me} Marie-Paule MORIN
Eau et assainissement	M ^{me} Claudia ROELLINGER
Patrimoine	M. Michel SCHMITT
Equipements sportifs et de loisirs	M. Yannick ZIEGLER
Tourisme	M ^{me} Fabienne FUCHS
Environnement	M. Bruno LEHMANN
Petite Enfance	M ^{me} Claudia ROELLINGER
Culture	M ^{me} Marie HERMANN
Aménagement du territoire	M. Dominique LAGEL
Logement	M. Patrick WEISS
Finances	M ^{me} Marie-Paule MORIN
Administration générale	M ^{me} Claudia ROELLINGER
Communication	M ^{me} Laurence WEISS

• Avenant n° 3 au pacte fiscal et financier 2015-2020

Le pacte fiscal et financier 2015-2020 a été approuvé par le Conseil de Communauté le 27 juin 2015. Sa

vocation a été de créer un dispositif de solidarité financière entre la Communauté de Communes et les communes et d'optimiser les ressources à l'échelle du territoire communautaire. Il a permis de réaffecter aux communes le surcroît de produit fiscal levé, tout en améliorant le coefficient d'intégration fiscal communautaire, ce qui a eu un effet positif sur la DGF communautaire. Ce pacte arrive normalement à son terme au 31 décembre 2020. Compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et de ses incidences économiques et sociales dont les retombées économiques et fiscales ne seront précisées qu'en 2021, il apparaît difficile d'en retravailler le contenu et les modalités dans un calendrier aussi court. Il s'agit, par conséquent, de prolonger le pacte fiscal et financier pour une durée d'un an jusqu'à fin 2021 par un avenant n° 3 en reconduisant les mécanismes de financements validés précédemment.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **approuve** l'avenant n°3 au pacte fiscal et financier 2015-2020

• Rapport d'activités de la Communauté de Communes de Thann-Cernay 2019

Le rapport d'activités est tenu à disposition pour consultation auprès du secrétariat de mairie.

• Travaux divers

Présentation et validation du devis de la société MATROL pour une campagne de point à temps dans les rues du Schinderwald, Vosges, Baerenbach et Moulin ainsi que le trottoir rue de Reiningue (descente du bus) pour un montant de 2 971,20 € TTC

Présentation d'un devis d'un montant de 4 764,00 € pour la réfection de la salle de classe des

CP. Les travaux pourraient être réalisés durant l'été 2021

Présentation du devis de la société d'exploitation forestière d'un montant de 300,00 € HT concernant l'élagage des parcelles communales dans la rue du Schinderwald.

Marché du terroir

Le projet de convention de la future association du marché du Terroir est présenté. Le Conseil Municipal accepte le principe mais des réserves sont émises sur :

- la présence de l'ouvrier communal qui ne devra pas faire d'heures supplémentaires,
- la prise en charge des frais d'animations par la commune qui sera limitée à la 1^{ère} année après la création de l'association.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

• Demande de Fonds de Concours dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier : travaux d'aménagement rue du Château.

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres sur la période 2015-2020 prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **approuve** l'opération d'investissement des travaux d'aménagement de la rue du Château et son plan de financement, se présentant comme suit :

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

Plan de financement prévisionnel :		Investissement (HT)
a	Coût total du projet	177 314,02 €
b	Subventions	0 €
c = a-b	RESTE A FINANCER	177 314,02 €
Part financée par la commune		88 657,01 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer		88 657,01 €

Sollicite la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours de **88 657,01 €** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier.

• Demande de Fonds de Concours dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier : acquisition de matériels informatiques.

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres sur la période 2015-2020 prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'opération d'investissement d'acquisition de matériels informatiques et son plan de financement, se présentant comme suit :

Sollicite la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours de **3 563,09 €** pour cette opération,

dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier.

Plan de financement prévisionnel :		Investissement (HT)
a	Coût total du projet	10 858,50 €
b	Subventions	0 €
c = a-b	RESTE A FINANCER	10 858,50 €
Part financée par la commune		7 295,41 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer		3 563,09 €

• Règlement Intérieur du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires

M. le Maire donne lecture du projet du règlement intérieur du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires qui fixe les règles générales d'organisation et de fonctionnement du Comité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide le projet du règlement intérieur.

• Convention de partenariat entre la Commune et la future Association du « Marché du Terroir »

Pour permettre l'organisation du Marché du Terroir, la future association du Marché propose un partenariat avec la Commune. Depuis plus d'un an, l'association en création a accompagné la commune dans l'organisation et le développement du marché du Terroir. Les deux parties souhaitent prolonger et renforcer leur partenariat en contractualisant leurs engagements. La future association sollicite un soutien financier et technique auprès de la commune afin de continuer à développer le marché.

Après lecture de la convention par M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **approuve** le partenariat entre la commune et la future association du Marché, **dit** que ladite convention ne pourra être signée par les différentes parties qu'après la création officielle de l'association et **autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention et les actes à intervenir.

• Divers

- Atelier communal :

Présentation d'un devis de la société Comafranc pour l'achat de 3 radiateurs d'un montant de 306,48 € TTC l'unité et d'un devis de la société Plafond Guidon pour la pose d'un plafond suspendu avec isolation d'un montant de 2 952 € TTC.

- Grange communale :

Présentation d'un devis d'un montant de 6 238,32 € des Etablissements Lutz du 03 juin 2019 pour la pose d'un plancher afin d'agrandir la surface à l'étage. Ce projet avait été adopté, validé et inscrit pour l'exercice 2020.

- Marquage routier :

Présentation et validation d'un devis de la société SVH pour la fourniture de peinture à 1 998,58 € TTC.

- Maillage de voirie :

Le Conseil Municipal a approuvé (le 27.08.2020) la création d'un maillage de voirie permettant de relier le chemin de Schinderwald, à l'ouest, via une prolongation de 40 mètres au chemin du futur lotissement. Pour la réalisation de ce projet, M. le Maire informe de la nécessité de réaliser un plan d'alignement sur deux parcelles distinctes (une partie de la S.51 P.23 et une partie de la S.38 P.500). M. le Maire souhaite prendre attache avec les propriétaires afin d'avoir leur accord sur la rétrocession de ces m². Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

- **Sécurisation de l'entrée du village** : M. le Maire présente un projet d'aménagement afin de sécuriser l'entrée du village. Plusieurs idées sont présentées :

- décalage du panneau d'entrée d'agglomération ;
- mise en place d'une chicane de ralentissement ;
- mise en place de barrières pour sécuriser le cheminement piéton.

M. le Maire prendra contact avec l'ATR (Agence Territoriale Routières) afin de connaître la faisabilité du projet.

- **CCID** : La Commission Communale des Impôts Directs a désigné 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour la commune de SCHWEIGHOUSE-THANN :

- Commissaires titulaires : M^{mes} et MM. Michel SCHMITT, Laurence WEISS, Marie-Paule MORIN, Sébastien KRUGLER, Dominique LAGEL, Marie HERMANN.
- Commissaires suppléants : M^{mes} et MM. Katia GARTNER, Yannick ZIEGLER, Sylvie RIMELEN, Véronique SPITTLER, Michel RIMELEN, François-Xavier SESTER

> CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2020

• **Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Thann-Cernay**

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

• **Tarif Régie de Recettes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir et d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2021 :

- Photocopie noir et blanc : 0,15 € l'unité
- Photocopie couleur : 0,20 € l'unité
- Livre sur Schweighouse-Thann 32,00 € l'unité

• **Indemnité d'aide à la confection des budgets du Receveur Municipal**

M. le Maire informe que depuis le 1er janvier 2020 les collectivités territoriales ne versent plus d'indemnités dites de conseil à leurs comptables assignataires. Les prestations réalisées antérieurement par les comptables en leur nom personnel font désormais officiellement partie intégrante des attributions du personnel de la D.G.F.I.P. Toutefois, M. le Maire propose de maintenir l'indemnité de confection des documents budgétaires au receveur municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires et **précise** que le montant de cette indemnité sera de 30,49 € brut et sera attribuée à Monsieur Eric BRAILLON, receveur municipal.

• **Modification des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux**

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées et qui portaient sur la modification de l'adresse du siège fixé dans l'immeuble situé au 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications statutaires ci-dessus.

• **Divers**

- **Brignais** : Lors d'une visioconférence entre les maires des communes jumelées et parrainées de Brignais, d'Hirschberg et de Schweighouse-Thann, le 75^{ème} anniversaire du parrainage a été évoqué. Les festivités se dérouleront certainement à Schweighouse-Thann.

- **Commission Consultative Communale des Sapeurs-Pompiers volontaires** : Le renouvellement de matériel est à prévoir sur le budget de la commune : 6 lampes torches (environ 400 € au total), 3 nouveaux bips, renouvellement des 6 bips vieillissants (environ 70 € HT par bip) et achat de 3 tenues complètes pour les nouveaux sapeurs-pompiers. Il faut prévoir environ 700 € par tenue (à la charge de la commune) et 1 500 € de formation (financée par le SDIS). Un autre sujet est abordé sur la gestion individuelle et par bassin. Chaque sapeur-pompier est traité individuellement et par secteur. Ce système est étudié par le SDIS pour une mise en place souhaitée en 2022. Le CPI de Schweighouse a exprimé son désaccord sur cette méthode. Ce système nécessitera également d'avoir un PC branché sur le réseau 24h/24 et une imprimante à la caserne. Il a été noté que le terrain de football devrait être sorti de la dropping zone.

- **Commission « Jeunes »** : Une rencontre a été organisée avec les jeunes suite à leur courrier demandant un terrain en forêt pour la pratique du Cross VTT. Deux pistes de cross VTT seraient créées en parcelle 8 au-dessus du parcours sportif adapté. Il faudra délimiter avec précision l'emprise utilisée par les jeunes sur le terrain qui feront eux-mêmes les aménagements. L'ONF et les Brigades Vertes seront prévenus.

Le Procès-Verbal des séances du Conseil Municipal est disponible sur le site de la Commune : www.schweighouse-thann.fr

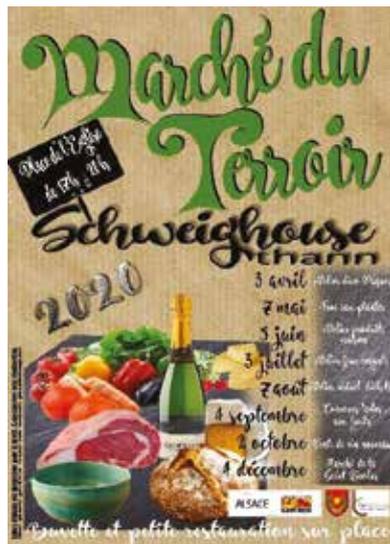
Zoom sur...

Marché du Terroir



> OU LA VIE D'UN MARCHÉ LOCAL SAISON 3

Après la naissance du marché du terroir en 2018, puis son évolution en 2019, l'année 2020 a été, comme pour tout le monde, très particulière. Elle s'est cependant clôturée de manière positive avec la création de l'Association Marché du Terroir de Schweighouse.



Début mars, nous pensions avoir défini le planning de l'année pour le marché : la répartition des buvettes entre les associations qui souhaitaient en organiser avait été faite et une activité particulière avait été associée à chaque date de marché afin de donner un attrait supplémentaire.

Les affiches étaient livrées et prêtes à être distribuées pour la fin du mois. La commission Marché devait se réunir le 16 mars 2020 et nous ne nous attendions évidemment pas au confinement décrété suite à l'épidémie de la Covid 19 !

Une croix a été faite sur les marchés d'avril et mai.

Puis, après le déconfinement, nous avons pris la décision, en accord avec la commune, de faire le marché de juin. Les conditions étaient précisées par une circulaire préfectorale : un seul sens de circulation, pas de point de regroupement, lavage des mains au gel obligatoire à l'entrée et à la sortie. L'horaire de fin a été ramené à 19h30 au lieu de 20h. Le masque n'était pas encore obligatoire mais recommandé.



Le marché était un peu moins animé sans buvette ni musique mais il avait le mérite d'exister et les exposants étaient contents de la fréquentation.

Puis juillet arrive, il fait beau, la menace semble s'éloigner et la buvette est autorisée : l'Association de Pêche de Schweighouse propose de la boisson et des sandwiches à emporter. Nous avons également trouvé un musicien, Joël WALDVOGEL, prêt à animer le marché avec son accordéon.



En août, les nouvelles contraintes ont commencé à rentrer dans les habitudes. C'est l'USCS qui tient la buvette en proposant des pizzas bien garnies. Comme la boulangerie Durliat est en congés, la commission Marché décide de proposer du pain bio de la boulangerie HIROSE ainsi que des pâtisseries maison. Joël WALDVOGEL, unanimement apprécié au mois de juillet, est à nouveau sollicité pour l'animation.



Septembre, la rentrée des classes.

Il fait encore très beau et la commission Marché propose des assiettes de fromage et/ou charcuterie agrémentées de quelques tomates, feuilles de salade

Zoom sur...

Marché du Terroir



et tapenade, le tout confectionné avec les produits des exposants.

L'animation est cette fois assurée par le groupe de Guy KLINGLER.



Et voilà déjà Octobre. Les pompiers assurent la buvette avec leurs traditionnelles tartes flambées. La Commission Marché propose du vin nouveau et Joël WALDVOGEL assure à nouveau l'animation. Le temps fraîchit et l'on commence déjà à parler de la seconde vague.



Ferons-nous un marché de la St Nicolas ?

La question se pose pendant quasiment tout le mois de novembre. La commune a préféré renoncer à la distribution des mannalas pour ne pas avoir d'atroupement.



Finalement, le marché de la St Nicolas se fera quand même. Le grand St Nicolas a promis de passer un moment sur le marché et de distribuer des papillotes aux enfants.

La commission Marché vend des paquets de Bredalas de Noël et des Beraweckas confectionnés par ses membres.

Cependant, l'année n'était pas encore tout à fait terminée. L'idée avait germé depuis un moment et nous avons déjà discuté d'un projet de convention avec la commune : afin de garantir la pérennité du marché du terroir, nous voulions créer une association.

L'Association Marché du Terroir de Schweighouse est ainsi née le 14 décembre 2020. Elle a pour objet l'organisation, le développement et l'animation du marché avec la volonté de promouvoir les circuits courts et les produits locaux.

Josiane DEIBER, François-Xavier SESTER, Sylvie RIMELÉN, Anne BARBIER, Marie-Paule MORIN, Evelyne RINGENBACH, Colette COUTANT, Fabienne FUCHS, Laura BLATTER, Marie-Françoise DEIBER, Michel SCHMITT, Pierre SESTER et Sébastien KRUGLER vous souhaitent la meilleure année 2021 possible et vous invitent à venir les rejoindre si, vous aussi, vous avez le marché dans le sang !

La parole à...

L'Association des Joyeux Retraités



> FIN JANVIER 2020, L'AMICALE A MIS À L'HONNEUR SES NONAGÉNAIRES, EN LA PRÉSENCE DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CURÉ.



- Anne FROBERGER 95 ans le 12 janvier
- Victor SESTER 90 ans le 28 janvier
- Gérard NACHBAUR 90 ans le 26 février

Une très agréable journée qui fût malheureusement une des seules rencontres de l'année, vu la période troublée que nous traversons. Cet isolement imposé pour nôtre santé est pour beaucoup de nos aînés très difficile à vivre. Une tendre pensée pour tous ceux qui nous ont quitté ou qui ne peuvent plus, pour des raisons de santé, se joindre à nous.

Nos traditionnels jeudis après-midi, très appréciés par l'ensemble de nos membres, nous ont beaucoup

manqué. Ce sont souvent pour beaucoup l'unique lien avec l'extérieur et nous avons hâte de nous revoir.

Il n'y a pas meilleure thérapie que celle de se retrouver régulièrement autour d'une table pour jouer, partager ses souvenirs et anecdotes, au milieu des éclats de rire, en dégustant des petites douceurs, dans une ambiance très conviviale.

Nous organisons aussi chaque année deux sorties d'une journée.



- Au « Glockabrunna » à Balschwiller, Carpes frites et jambon en croûte de pain à volonté dans une ambiance musicale alsacienne



- A « L'auberge de la Fourmi » à Bourbach-le-Haut, cuisine traditionnelle copieuse et savoureuse, parties de belote après le repas.

N'hésitez pas à nous rejoindre,
vous serez les bienvenus.
(possibilité de vous chercher à domicile)

Les jeudis après-midi de 14 h à 18 h à la salle des fêtes.

Pour tous renseignements, contactez un membre de l'équipe qui organise les rencontres hebdomadaires, les sorties annuelles, les déplacements... :

- André responsable : 03 89 62 96 32
- Xavier responsable adjoint : 03 89 48 71 12
- Françoise trésorière : 06 82 49 27 94

A tous ceux qui attendent de cette nouvelle année des jours meilleurs, les Joyeux Retraités vous souhaitent de tout cœur une bonne année, que la santé vous accompagne.

« Mir wunsche in alle, vo ganzem Harze, viel Glect,
Freid un e gueti Gsundheit im neje jehr »

La parole à...

L'Association des Bouilleurs de Cru



> 2020 : DRÔLE D'ANNÉE...

Au printemps, quand la végétation s'est réveillée, nous avons dû nous "rendormir" pour supporter un long confinement.

On se demande si la nature a réagi par rapport au confinement, on dirait que le manque d'activité humaine a favorisé le bon développement de nos arbres fruitiers avec de très belles floraisons sur toutes les variétés.

Epargnées par les gelées printanières, les récoltes étaient prometteuses.

A part la sécheresse de l'été qui a fait souffrir surtout les jeunes arbres récemment plantés, nous avons profité d'abondantes récoltes de cerises, mirabelles, prunes, poires, pommes et coings.

C'est une année qui redonne le moral à tous les arboriculteurs, encore faut-il y apporter un minimum de soins, surveiller les attaques de parasites et y faire face.

On a pu se régaler, faire des conserves, faire du jus et mettre en fûts.

L'importante récolte de pommes qui se préparait nous a poussé à investir pour pouvoir faire face à la demande de nos adhérents et leurs permettre de faire leur propre jus de pommes.

Tous les villageois ont la possibilité de faire leur propre jus de pommes, notre association met le matériel nécessaire à disposition, broyeur, presseur, cuve de pasteurisation, brûleur à gaz et Bag in Box de 5 litres pour le conditionnement, le tout pour un tarif dérisoire par rapport aux centrales à jus de pommes spécialisées.



La commande groupée d'arbres à tarif préférentiel, a été, à nouveau, un succès cette année.

Quelques 90 arbres fruitiers et végétaux ont été livrés (en raison de la crise sanitaire) le vendredi 20 novembre 2020.

Le samedi 21 novembre 2020, a eu lieu la traditionnelle plantation de pommiers des élèves entrant au CP.

Les plantations ont eu lieu individuellement, pour cause de pandémie.



Les 6 Schweighousiens qui ont bénéficié de l'opération sont :

- > BEHARI Timéo (137^{ème}),
- > RUEFF-BILEK Rayane (138^{ème})
- > RAMIARAKA Jade (139^{ème}),
- > HALILOVIC Enzo (140^{ème}),
- > SCHNEIDER-CONTESSI Lina (141^{ème}),
- > ZUMKELLER Kelya (142^{ème}).



Les membres du Comité de l'Association des Bouilleurs de Cru, ainsi que leurs familles vous souhaitent de meilleurs moments en 2021.

Que durant cette année, nous puissions vous revoir autour de l'alambic

La parole à...

L'Association Sportive de Schweighouse



> RÉTROSPECTIVE 2020

Comme pour tout le monde, l'année 2020 a fortement perturbé le programme et le fonctionnement de notre association. Nous tenons malgré tout à vous faire une petite rétrospective de nos différentes activités. En espérant tous des jours meilleurs.



12 Janvier : Ça commence bien. Petite ballade hivernale autour de Schweighouse question de se mettre en jambes, avec un passage à l'Oelenberg.



8 Mars : Le Val du Pâtre au départ de Westhalten. C'est après que ça se gâte !!



9 Février : Au départ de Uffholtz et à l'assaut du Hirtzenstein. Accompagnés de quelques ânes et en ordre dispersé.

5 Avril :
Vallée de Masevaux

9 Avril :
Assemblée générale.

ANNULÉ !!!

10 Mai : Transhumance du Belacker

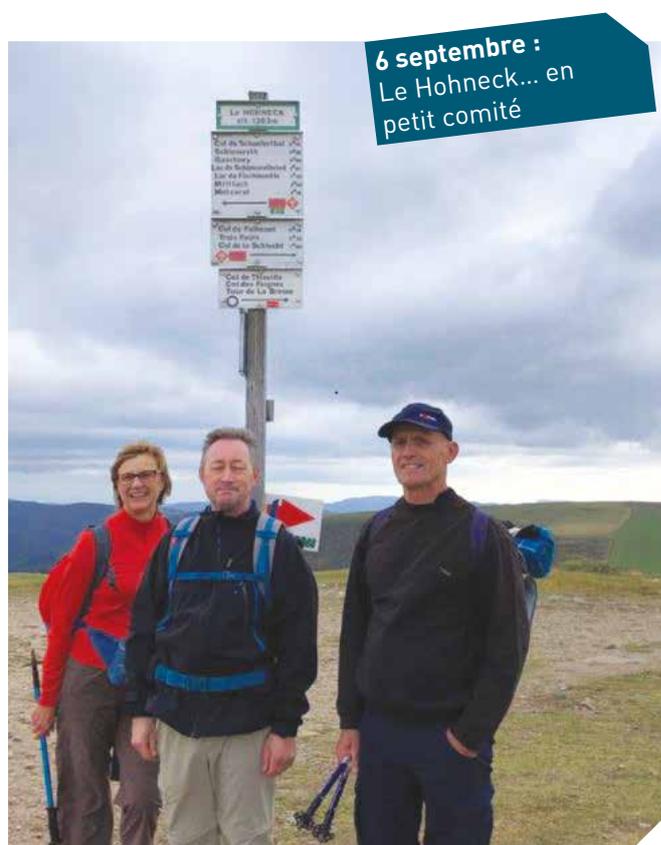
La parole à...

L'Association Sportive de Schweighouse



Le 27/28 juin devait se dérouler notre désormais traditionnel week-end. Pour 2020, nous avons prévu une randonnée au départ de Saint-Amarin puis de passer le week-end au chalet refuge Edelweiss avant un retour à pied. La tempête Ciara début février ayant détruit le toit du chalet refuge, nous avons réservé en urgence le centre de vacances la Bolle où nous avons passé un excellent week-end en 2019.

Malheureusement, les conditions sanitaires n'étant pas réunies, nous avons annulé ce week-end et nous l'avons remplacé par une randonnée au départ de Niederbruck avec une montée jusqu'au Baerenkopf et un repas tiré du sac sur la terrasse de la ferme auberge du Bruckenwald.



26 juillet :
Le gazon Vert



La parole à...

L'Association Sportive de Schweighouse



20 Septembre : Tous les ans, une course caritative réservée aux femmes est organisée à Mulhouse (les Mulhousiennes) dont les bénéfices sont reversés à la lutte contre le cancer. Cette année, cette course s'est déroulée de manière virtuelle, chaque participant pouvant courir (ou marcher, nager...) à sa façon. Sur une proposition de la gente féminine du comité, l'association a profité de la sortie pour participer à cette course sous forme de randonnée. Chaque don étant important, même notre mascotte a eu droit à un dossard. Une banderole a même été confectionnée pour l'occasion. Superbe sortie au départ des Bagenelles avec une magnifique météo.

11 Octobre : Cette date devait être occupée par les carpes frites. Les conditions n'étant pas réunies pour organiser un tel événement, cela s'est fait en formule à emporter et organisé uniquement par l'APS. Bravo à eux pour la réussite de cette journée.

27 Novembre :
Randonnée dans le Sundgau

ANNULÉ !!!

06 décembre : Marche autour de Eguisheim avec passage au marché de Noël

Et en 2021
on espère que ça s'arrange
Si vous voulez être sur la
photo l'année prochaine,
n'hésitez pas
à nous rejoindre :

Contact : alweiss68520@gmail.com



25 Octobre : Sortie dans le vignoble avec repas tiré du sac et...respect des distanciations sociales

La parole à...

L'Association de Pêche de Schweighouse



> LA POSITIVE ATTITUDE (D'après l'oeuvre de la célèbre chanteuse Lorie)

Amies Schweighousiennes, amis Schweighousiens... et les autres aussi.

L'année 2020 se termine et la saison de pêche n'a pas été terrible mais ceci est vraiment dérisoire et sans importance. Alors que 2021 pointe le bout de son nez, gardons tous la pêche. La tête haute, apprenons à regarder droit devant, comme lorsqu'on surveille un flotteur dans l'eau, par exemple. Regardons les bons côtés de la vie, en se relaxant et pourquoi pas, au bord de l'eau. (Même s'il n'est pas prouvé que le poisson développe l'intelligence, il stimule incontestablement l'imagination du pêcheur).

Souhaitons à toutes et à tous des moments créatifs, de plaisir et de pêche récréative par exemple. En famille, avec ses amis ou bien au hasard, entre pêcheurs. Tout cela à vivre bien sûr, sans aucune modération.

Au plaisir de se retrouver dans notre association.

Gsundheit 2021



La parole à...

L'Amicale des Donneurs de Sang



> L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2021

vous remercie pour votre présence et votre générosité lors des dons du sang 2020 et vous donne rendez vous avec l'EFS pour participer aux prochains dons du sang

“ Je donne mon sang,
je donne la vie ”

A noter dans vos agendas

- 4 janvier 2021 Don du sang à Aspach le Bas
- 16 mars 2021 Don du sang à Schweighouse
- 22 juin 2021 Don du sang à Schweighouse
- 20 septembre 2021 Don du sang à Aspach le Haut

La parole au... Conseil de Fabrique



> RESTAURATION ORGUE EGLISE ST NICOLAS SCHWEIGHOUSE

Depuis quelques temps, les organistes se plaignaient des notes qui restaient accrochées. Le Conseil de Fabrique à choisi le facteur d'orgue Hubert Brayé de Le Haut Soultzbach pour la restauration.

Les pièces de l'orgue ont été précautionneusement démontées par les facteurs d'orgue et notamment par notre organiste Jean Bernard Dieterich puis réassemblées.

L'orgue est maintenant prêt à poursuivre son œuvre pour au moins une trentaine d'années. Mais il est impossible de prédire ce qui va se passer durant cette période, car beaucoup de pièces d'usure datent encore de sa construction. Le coût de cette restauration s'élève à 8000 €.

Le financement a été assuré en totalité par les fonds de la fabrique de l'église de Schweighouse.

Pour mémoire, suite à sa destruction lors de la guerre de 14-18, l'église fut rebâtie et achevée en 1924. C'est en 1928 que la manufacture Joseph RINCKENBACH d'Ammerschwihr y installa un nouvel orgue, l'Opus 183. L'inauguration eut lieu le jour de la Pentecôte 1928. L'instrument a souffert pendant la guerre 39-45 et fut réparé en 1952. Une nouvelle réparation eut lieu en 1993, menée par le facteur d'orgue Christian GUERRIER.



Novembre 2020



La parole au... Conseil de Fabrique



> RAFRAÎCHISSEMENT DU PRESBYTÈRE



Avant travaux

Juillet 2020



Après travaux

La cuisine a été aménagée par nos soins. Un grand Merci à Eric BARBIER pour son investissement.



Les travaux de peinture du couloir, de la cuisine et de la salle de réunion adjacente ont été confiés à l'entreprise Somma de Schweighouse.

> RÉNOUATION DE LA CHAPELLE DE L'ÉGLISE

La chapelle de l'église avait besoin d'un rafraîchissement et c'est l'entreprise Somma de Schweighouse qui a repeint les murs et remplacé la moquette au sol.

Janvier - Février 2020



L'équipe du Conseil de Fabrique vous remercie de la confiance que vous lui avez témoignée lors de la vente de la cuinée Saint Nicolas.

Un grand Merci également à toutes les personnes qui ont fait un don pour le chauffage de l'église.

La parole à...

L'Union Schweighousienne Culture et Sport



> L'U.S.C.S. VOUS SOUHAITE SES MEILLEURS VŒUX DE BONHEUR ET DE SANTÉ POUR 2021

Nous espérons tous que 2021 sera une meilleure année où nous pourrons nous retrouver pour faire du sport ou participer à des événements culturels.

L'année 2020 avait plutôt bien commencé avec plein de beaux projets. Nous avons proposé une après-midi de jeux aux enfants pendant les vacances d'hiver avec un certain succès (17 enfants inscrits). Nous pensions renouveler l'expérience aux vacances de printemps. Nous étions en train de préparer la troisième édition des Courses Nature de Schweighouse prévue pour le 3 mai et des animations au Dorfhisla lorsque le virus de la Covid 19 s'est répandu et que le confinement nous a stoppé net.

En septembre, nous avons pu démarrer quasiment normalement avec une nouvelle prof de gym d'entretien et rythmique le jeudi, Corine GIRARDCLOS et une nouvelle activité le lundi : une initiation à la Sophrologie avec Fabienne FUCHS. Si le badminton a été mis en pause cette année, le fit-mix du lundi avec Johanna et le hip-hop du mardi avec Alexandre étaient toujours au programme.

A l'Assemblée Générale, nous avons eu également le plaisir d'accueillir Julie BUCHELÉ comme nouveau membre du comité.

Malheureusement, le second confinement a donné un nouveau coup d'arrêt à nos activités. Les conditions sanitaires nous ont également empêché de concrétiser les animations prévues au Dorfhisla et de proposer nos habituelles projections fin juin et aux vacances d'automne.

Néanmoins, nous espérons pouvoir organiser la troisième édition des Courses Nature de Schweighouse le 9 mai 2021.

Les bénéfices de la course iront à Joseph FRITSCH pour l'aider à participer aux Jeux Paralympiques de Tokyo reportés également à l'été 2021.

Les personnes désirant s'investir dans l'organisation de la course sont les bienvenues et peuvent se faire connaître auprès de Michel RIMELEN (michrimelen@yahoo.fr ou 06 79 64 53 25) ou Marie-Paule MORIN (mpm.morin@laposte.net ou 06 82 32 82 20).

Pour ceux ou celles qui désirent s'entraîner pour la course ou simplement courir en petit groupe avec des conseils pour progresser, vous pouvez également contacter Michel Rimelen ou Marie-Paule Morin pour rejoindre la section running de l'USCS. N'hésitez pas à nous rejoindre même si vous êtes complètement débutant, tous les niveaux sont acceptés, prenez ainsi une bonne résolution pour l'année 2021 !

Pour finir nous avons tous hâte de pouvoir à nouveau se rencontrer, partager et faire du sport ensemble !

Le comité : Bernard, Evelyne, Julie, Marie, Marie-Paule, Michel et Nathalie



Remise des bénéfices de la course à Joseph FRITSCH lors de la 2nde édition des Courses Nature de Schweighouse



La parole au...

Syndicat Mixte
de Thann Cernay



BRICO+THÈQUE

AVEC BRIO, JE RÉUTILISE LES MATÉRIAUX !



Déposez gratuitement & récupérez gratuitement*

Des restes de matériaux de travaux et objets de bricolage

* Détenir un badge de déchèterie valide.

* Passages non décomptés UNIQUEMENT pour la BricOthèque.

Déchèterie d'Aspach-Michelbach

27 rue des Genêts 68700 Aspach-Michelbach

Pour toute question, contactez le SMTC :

03 89 75 29 05 ; contact@smtc68.fr ; www.smtc68.fr

NOUVEAU

Horaires d'ouverture

Vendredi : 9h/12h30 – 13h30/16h

Samedi : 9h/12h30 – 13h30/17h



La parole au...

Syndicat Mixte de Thann Cernay



> OUVERTURE D'UNE BRICOTHÈQUE EN DÉCHÈTERIE D'ASPACH-MICHELBACH

Paquets de carrelage et autres éléments de revêtement de sol neufs ou isolants divers, petits raccords de plomberie en bon état, coudes et tuyaux pvc, outillages et visseries... **de nombreux matériaux et objets de bricolage jetés à la déchèterie peuvent être réemployés en l'état, sans transformation.** Face à ce gaspillage le Syndicat

Mixte de Thann Cernay a mis en place une BricOthèque dédiée au réemploi des matériaux et des objets de bricolage sur sa déchèterie d'Aspach-Michelbach. La BricOthèque est un espace qui permet aux usagers de déposer et/ou de récupérer gratuitement tout type de matériaux et d'objets de bricolage à condition que ces

derniers soient réutilisables en l'état. Depuis son ouverture, la BricOthèque permet d'éviter en moyenne **une demi-tonne de déchets enfouis ou incinérés par mois.** Ces résultats sont extrêmement encourageants et nous espérons vous voir très vite pour donner une seconde vie à vos matériaux !

“ Voici les déchets que vous pouvez déposer et/ou récupérer gratuitement : ”

DÉCHETS ACCEPTÉS

- **Matériaux bruts** (isolations, bois, métaux, etc.) ;
- **Quincailleries** (clous, pattes, poignées, etc.) ;
- **Sols neufs** (moquettes, parquets, etc.) ;
- **Electricité** (boîtiers, connecteurs, transformateurs, etc.) ;
- **Sanitaires** (colliers, raccords, etc.) ;
- **Divers** (câbles, cordes, etc.)



DÉCHETS REFUSÉS

- **Produits diffus spécifiques** (mastics, peintures, solvants, vernis, etc.)
- **Déchets interdits à la déchèterie** (pneus, amiante, bouteilles de gaz, etc.)



La parole au...

Conservatoire des Sites Naturels Alsaciens



> PRÉSENTATION DES SITES DE LA DOLLER PROTÉGÉS PAR LE CSA

D'une superficie de 28,37 ha, les terrains de la Doller gérés et protégés par le Conservatoire des Sites Alsaciens sont divisés en trois sites : l'Obere Breitenwasen et le Haegele à Schweighouse-Thann, ainsi que le Hoellenweg à Burnhaupt-le-Bas.

Les sites de la Doller sont constitués d'une mosaïque d'habitats naturels : mares phréatiques, boisements alluviaux, prairies de fauche, etc. Cette diversité d'habitats est notamment rendue possible par les crues de la Doller qui façonnent bancs de graviers et annexes hydrauliques et permet le développement d'une faune et d'une flore riches et variées.

Les sites de la Doller n'ont cependant pas toujours été aussi riches en termes de biodiversité. En effet, le remembrement foncier de 1977, lié à la création de l'autoroute A36, a engendré l'arrachage des haies, bosquets, et ripisylves, un nivellement des fossés et des dépressions humides, ainsi qu'un retournement des prairies pour la maïsiculture. Toutes ces modifications ont entraîné une évolution du lit mineur de la Doller, de fortes érosions des berges, rendant les terrains peu exploitables pour l'agriculture. C'est pourquoi, l'Obere Breitenwasen et le Haegele, comportant plus de 2 km de cours d'eau, furent mis à la vente. Le Département du Haut-Rhin s'est porté acquéreur de ces sites.

La renaturation du Haegele

À l'hiver 1988-1989, un bras mort de la Doller a été renaturé. Ces travaux ont permis de créer un milieu alluvial propice au castor et à l'ensemble de la faune des bords de rivière.

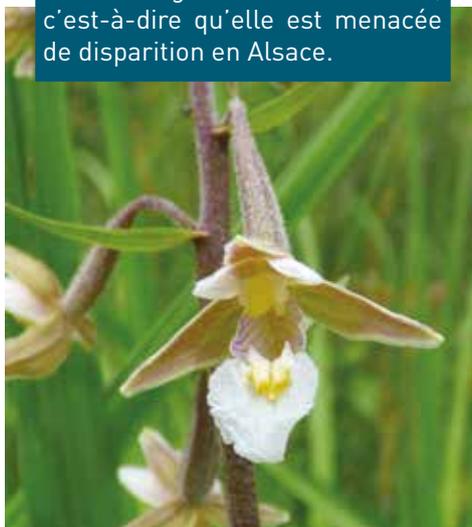
La renaturation de l'Obere Breitwasen

De 1991 à 1996, se sont échelonnés des travaux de renaturation dont l'objet était de créer une succession



Epipactis des marais (Epipactis palustris)

Cette jolie et robuste Orchidée violacée se rencontre, comme son nom l'indique, dans les zones humides et marécageuses. Rare dans le Haut-Rhin, elle se rencontre notamment sur les sites de la Doller. Elle est considérée comme « vulnérable » (VU) sur la liste rouge de la flore d'Alsace, c'est-à-dire qu'elle est menacée de disparition en Alsace.



de levées sèches et de dépressions en eau (mares, petits étangs), la plantation d'arbres et d'arbustes caractéristiques des bords de la Doller pour maintenir les berges ainsi que la reconstitution de roselières et de prairies naturelles.

Les milieux naturels des sites de la Doller

Les milieux aquatiques, notamment le lit de la Doller, occupent une part non négligeable dans cet espace naturel. La rivière a pu conserver, sur plus de 2km, un espace de liberté où elle peut s'épanouir et se déplacer au gré de ses crues. Les crues permettent de remodeler les milieux alluviaux tout en assurant une recharge régulière de la nappe phréatique en eau de qualité grâce au filtrage assuré par le système racinaire de la végétation (boisements, roselières, prairies). La dynamique naturelle de la rivière est à l'origine d'une grande diversité d'habitats naturels favorables pour de nombreuses espèces.

La parole au...

Conservatoire des Sites Naturels Alsaciens



Présentation de l'équipe CSA intervenant sur les sites de la Doller :

Jean-Claude JACOB

est Conservateur bénévole du Haegele et de l'Obere Breitenwasen depuis 1993 et Cécile DEROUET est Conservatrice bénévole du Hoellenweg depuis 2019. Ils appuient le technicien dans ses missions notamment en participant à la surveillance du site, au suivi des travaux et aux chantiers de gestion.

Vincent WOLF,

Technicien protection et gestion d'espaces naturels au CSA, est en charge de la gestion du Hoellenweg depuis qu'il a été confié au CSA en 2016.



Louis THIEBAUT, Technicien

protection et gestion d'espaces naturels au CSA, est en charge de la gestion du Haegele et de l'Obere Breitwasen depuis son arrivée au CSA en 2018.



Comment s'investir pour la préservation des espaces naturels ?

Une partie des travaux réalisés sur les espaces naturels gérés par le CSA sont réalisés lors de chantiers de bénévoles participatifs. Ces chantiers participatifs sont l'occasion pour le technicien ou le conservateur bénévole de vous présenter le milieu et les enjeux de préservation. Suite à cette présentation, ils vous guideront

dans la réalisation des différentes tâches. Rassurez-vous, les tâches à effectuer sont accessibles à tous ! Vous pourrez prendre part aux chantiers dans la mesure de



vos capacités et de vos envies. Cette année, ces chantiers ont été compromis en raison de l'épidémie COVID19 mais nous espérons pouvoir vous proposer de nouveaux chantiers de préservation de la nature, et notamment des sites de la Doller très prochainement. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous investir pour la préservation de cet espace naturel !

Annaëlle MULLER
CEN Alsace



Conservatoire
d'espaces naturels
Alsace

Soutenir ou participer à l'action du
Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace
www.conservatoire-sites-alsaciens.eu

“ Cet article a été réalisé dans le cadre du Service d'information naturaliste. Le Conservatoire des Sites Alsaciens remercie ses partenaires qui agissent à nos côtés pour la protection des sites de la Doller. ”



Commune de
Schweighouse-Thann



Commune de
Burnhaupt-le-Bas

La parole à...

Nos amis



> COMMUNE DE BRIGNAIS



Brignais, le 4 novembre 2020

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE
Monsieur Bruno LEHMANN, Maire
12, rue de Reiningue
68520 SCHWEIGHOUSE-PRES-THANN

Monsieur le Maire, cher Bruno,
Chers amis de Schweighouse,

Au nom du Conseil municipal et de tous les Brignairots, nous avons le plaisir de vous adresser les traditionnelles papillotes de Noël si typiques pour notre région.

Cette année 2020 fut une année difficile, avec une situation sanitaire très éprouvante pour nous tous et, plus particulièrement, pour nos aînés et nos jeunes. Aussi, ces papillotes viendront adoucir cette période compliquée.

L'an prochain, nous fêterons le 75^{ème} anniversaire de l'amitié qui unit nos deux communes. Nous serons attachés à célébrer ce jubilé important en 2021 d'une manière ou d'une autre, pour honorer la mémoire de ceux qui ont initié et fait perdurer nos liens fraternels durant toutes ces années, et pour vivre de nouveaux moments forts d'amitié avec vous tous.

Avec mes collègues du Conseil municipal, nous souhaitons à l'ensemble des habitants de Schweighouse de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2021.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, cher Bruno, chers amis de Schweighouse, en l'assurance de nos cordiales et amicales salutations.

Anne-Marie MANDRONI
Adjointe à l'animation, à la vie associative
et au jumelage

Serge BERARD
Maire de Brignais

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 0001Z



La parole à...

Nos amis



> COMMUNE D'HIRSCHBERG



Monsieur le Maire
Bruno Lehmann
12 rue de Reiningue
F-68520 Schweighouse

Gemeinde Hirschberg an der Bergstraße
Der Bürgermeister



Dezember 2020

Guten Tag, sehr geehrter Monsieur le Maire Lehmann, *Lieber Bruno,*

das Jahr 2020 war für uns alle ein besonderes Jahr.

Die immer noch bestehende Corona-Pandemie stellt unsere gesamte Bevölkerung vor große Aufgaben.

Sicherlich, wir können dieses Weihnachtsfest nicht so feiern, wie in den Jahren zuvor. Aber lassen Sie uns nach vorne schauen und dieses Weihnachten gerade durch seine besonderen Umstände zu einem einzigartigen Fest machen!
Auch wenn wir nicht im gewohnten Umfang gemeinsam feiern können, so sind wir uns trotzdem nicht fern.

Ich wünsche Ihnen und Ihren Angehörigen, auch im Namen des Gemeinderates und der Gemeindeverwaltung, ein gesegnetes und frohes Weihnachtsfest. Lassen Sie uns gemeinsam zuversichtlich in die Zukunft sehen.

Das Gedicht von **Christa M. Beisswenger** soll Sie auf Weihnachten einstimmen:

**Die Kerze brennt am grünen Kranz
ihr gold'ner Schein strahlt schlicht.
Mit jedem Sonntag steigt der Glanz,
nimmt zu das Kerzenlicht.
Der Frohsinn, die Behaglichkeit,
erwärmen Herz und Geist.
Ein Sehnen nach der schönsten Zeit,
das Weihnachtsfest verheißt.**

Für das Jahr 2021 wünsche ich Ihnen und Ihren Angehörigen, auch im Namen des Gemeinderates und der Gemeindeverwaltung, alles Gute. Achten Sie weiterhin auf sich und Ihre Mitmenschen und bleiben Sie gesund.

Es grüßt Sie herzlich

Ralf Gänshirt
Bürgermeister



La parole à...

Nos amis



> COMMUNE DE NIEDERAU



Es ist Weihnachten

Eine Zeit der Besinnung und der Freude.

Eine Zeit für Wärme und Frieden.

Und vor allem auch eine Zeit der Dankbarkeit.

Liebe Bruno, liebe Bürger Schweighouse,

Mit diesem Weihnachtsgruß möchten wir uns für die angenehme Zusammenarbeit bedanken und wünschen für das neue Jahr Gesundheit, Glück und Erfolg.

Steffen Sang
Steffen Sang
Bürgermeister
Gemeinde Niederau

Etat Civil

Naissances en 2020



> TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS
ET TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR ET DE SANTÉ AUX BÉBÉS !



MARINIER Maxime
né le 5 février 2020



BARCZYKOWSKI Axel
né le 30 avril 2020



SCHOEN Théo
né le 1^{er} mai 2020

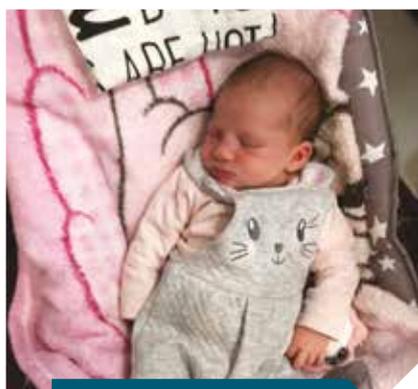
ALBISSER Hanaé
née le 7 mai 2020



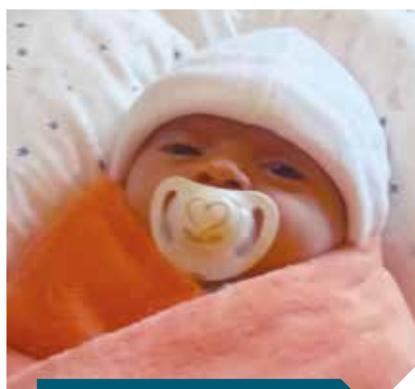
LANDOIS Hugo
né le 3 juillet 2020



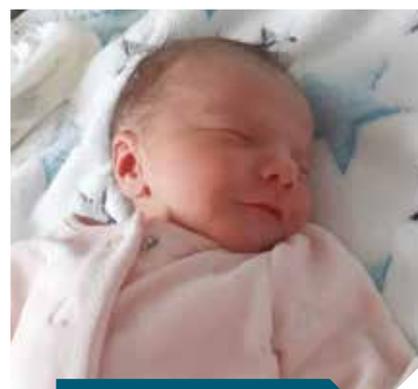
UHLEN Timéo
né le 31 juillet 2020



ZUMKELLER Elyna
née le 23 septembre 2020



HATTERMANN Olivia
née le 22 novembre 2020



RINGENBACH Maïlye
née le 8 décembre 2020

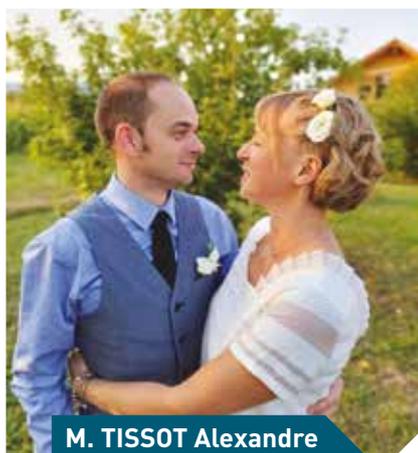


Mariage en 2020

> NOS MEILLEURS VŒUX DE BONHEUR ET DE PROSPÉRITÉ AUX NOUVEAUX COUPLES



M. ZIEGLER Yannick et
Mme GAERTNER Katia,
le 29 août 2020



M. TISSOT Alexandre
et Mme PAULUS
Marie-Sophie,
le 12 septembre 2020

M. NIKOLIC Nikola et
Mme MILICEVIC Natacha,
le 26 septembre 2020

Décès en 2020

> NOS TRÈS SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DANS LA PEINE :

- Mme GRIENEISEN née DIETERICH Jeanne le 21 janvier 2020
- Mme RIMELEN née GUGENBERGER Suzanne le 6 février 2020
- M. RIMELEN René le 26 mars 2020
- M. JARIGE Alfred le 26 mars 2020
- M. KLEIN Gérard le 11 avril 2020
- M. OKTAN Ibrahim le 16 avril 2020
- Mme RIMELEN née WOLF Marie Rose le 24 avril 2020
- Mme STIMPFLING née BUSSLER Joséphine le 20 août 2020
- M. SCHNEIDER René le 20 septembre 2020
- M. BITSCH Robert le 26 décembre 2020

Les nouveaux arrivants

> NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À TOUS LES NOUVEAUX HABITANTS DU VILLAGE:

- M. et Mme HALILOVIC Biber et Mibera
et leurs enfants Valentina, Vergina, Vergino, Lorenzo et Enzo
16 Rue Principale
- Mme BILLIG Marie et ses filles Méline et Louisa
7 Rue de la Baronne d'Oberkirch
- M. et Mme HATTERMANN Olivier et Volha et leur fille Olivia
1 Rue du Chêne
- M. et Mme FRIDBLATT Dimitri et Alice
16 Rue de Brignais
- M. et Mme GARZIZ Ichem et Elisabeth et leurs enfants Dan et Ariel
2A Rue Principale
- M. et Mme DA SILVA Charles et Suzanne
4 Rue du Frêne
- M. BITSCH José et Mme WELKER Julie
2 Rue du Kahlberg
- M. STIMPFLING Nicolas
7 Rue de Brignais
- M. MONNEAUX Daniel et Mme DITTLY Elodie
et les enfants Clément et Cécile
6A Rue du Schinderwald
- M. et Mme MAZZA Jocelyn et Audrey
10 Rue de la Baronne d'Oberkirch

Etat Civil

Anniversaires 2021



> HEUREUX ANNIVERSAIRE À NOS AÎNÉS !

JANVIER

• HERMANN Marie-Jeanne née SESTER	93	ans le	1
• RIMELEN Marie-Marthe née STEINER	86	ans le	4
• BLASCO Marie-Antoinette née MORET	70	ans le	11
• HAGER Jean-Pierre	74	ans le	11
• FROBERGER Anne	96	ans le	12
• SCHUPP Daniel	71	ans le	13
• DIETERICH Marie née RIMELEN	86	ans le	16
• HOWALD Eliane née CHRISTNER	73	ans le	26
• LUDWIG Raymond	70	ans le	28
• SESTER Victor	91	ans le	28

FÉVRIER

• MULOT Annie née GRESSET	72	ans le	4
• KELLER Walter	76	ans le	7
• JURVILLIER Bernadette née RIMELEN	85	ans le	9
• SESTER Bernadette	88	ans le	11
• SESTER Anne-Marie née KUTTLER	87	ans le	12
• WERLIN Materne	83	ans le	12
• KUTTLER Robert	80	ans le	18
• KUTTLER Monique née KUBLER	79	ans le	22
• BLASCO André François	72	ans le	23
• NACHBAUR Gérard	91	ans le	26
• DIETERICH Alice née MEYER	86	ans le	27
• VANNEREUX Nicole née DIETERICH	73	ans le	29

MARS

• BACH Louis	83	ans le	2
• NAZZARO Joseph	72	ans le	2
• KIRMANN Raymond	81	ans le	3
• GODEL Gabriel	78	ans le	4
• RIMELEN Joseph	82	ans le	11
• DIETERICH Jean-Paul	70	ans le	26
• HENRY Claude	75	ans le	27
• BROGLY Charlotte née BIECHY	76	ans le	28
• HENRY Monique née KELLER	76	ans le	30

AURIL

• KLEIN Jeanne née TROENLEN	77	ans le	3
• COUTANT Jacques	70	ans le	3
• KELLER Antoinette née DEIBER	71	ans le	5
• KERVELLEC François	77	ans le	16
• ROELLINGER Germain	94	ans le	22
• KIRMANN Marie-France née MEYER	73	ans le	22
• DE STEFANO Sylvia née MAZZOLDI	70	ans le	23
• SESTER Béatrice née KRUST	82	ans le	29

MAI

• ROELLINGER Bernadette née WELTERLIN	87	ans le	3
• SIG Louis	82	ans le	3
• VANNEREUX Marc	74	ans le	8
• CHRISTEN Bernard	72	ans le	19
• SESTER Jean Claude	87	ans le	24
• WERLIN Madeleine née VOGEL	77	ans le	29
• MULOT Fernand	77	ans le	31

JUIN

• KERVELLEC Danielle née BOUSSELAIN	72	ans le	9
• MEYER Marguerite	75	ans le	9
• WELTERLIN Gilbert	74	ans le	10
• DEIBER Arlette née FREYTAG	70	ans le	11
• FOURNIER Gérard	70	ans le	15
• BRAVO Bernadette née SCHRUFFENEGGER	81	ans le	16
• SCHITTLY Yves	74	ans le	25
• GUIDEMANN Gérard	72	ans le	26
• SESTER Henriette née PARISOT	86	ans le	29

JUILLET

• RUEZ Georgette née NACHBAUR	82	ans le	2
• EDEL Blanche née SOMMERHALTER	71	ans le	5
• SCHNAPPER Anna née SIG	70	ans le	7
• LEHR Maria née WERLIN	82	ans le	11

Etat Civil

Anniversaires 2021



• CAULIER Christian	71	ans le	20
• MONTANDON Georgette née WOHLGROTH	91	ans le	21
• DESROIX Ginette née HEITZLER	75	ans le	24
• NAHAN Marie Anne née SESTER	89	ans le	24
• BRAVO Gilbert	85	ans le	26
• KRUGLER Anne-Marie née GRIENEISEN	78	ans le	26

AOÛT

• GERTHOFFER Yvonne née SCHNEBELEN	82	ans le	1
• WELTERLIN Marie-Jeanne née HAGER	74	ans le	5
• SIG Paul	76	ans le	6
• KRUGLER Robert	83	ans le	8
• BUSSLER Marie Thérèse née STEINER	86	ans le	11
• HOWALD Roland	78	ans le	13
• SCHNAPPER André	70	ans le	19
• DE STEFANO Nicola	73	ans le	27
• SIG Yvonne née GEWISS	76	ans le	28
• DEIBER Hubert	70	ans le	31
• RINGENBACH Odile née MEYER	83	ans le	31

SEPTEMBRE

• BRUN Nicole née STEINER	82	ans le	1
• ZIEGLER Monique née WERLIN	72	ans le	3
• IMHOFF Georges	76	ans le	5
• KELLER Françoise née ZIEGLER	71	ans le	6
• REQUET Andrée née WELTERLIN	72	ans le	13
• NACHBAUR Maria née ZURBACH	83	ans le	18
• LOOS Christiane	80	ans le	22
• MIESCH Brida née HOFFARTH	79	ans le	22
• HERMANN Georges	90	ans le	23
• KRUGLER Gérard	74	ans le	23
• RIMELEN Nasria née MENHOUM	75	ans le	24
• SESTER Antoinette	90	ans le	24
• HAGER Louis	72	ans le	25
• SCHNEIDER Irène née KUSTER	81	ans le	28
• KUTTLER Emilienne née KENZEL	73	ans le	30

OCTOBRE

• COUTANT Colette née MOULIN	71	ans le	1
• KUNEMANN Léon	70	ans le	5
• SIG Béatrice née HERMANN	79	ans le	5
• HERMANN Adeline née HIRTH	84	ans le	7
• BITSCH Véréne née SESTER	82	ans le	8
• KRUGLER Marie-Thérèse née RENON	75	ans le	14
• EDEL André	78	ans le	17
• MOUROT Hubert	72	ans le	23

NOVEMBRE

• DEIBER Madeleine née SESTER	93	ans le	5
• SIG Jeannine née HEINRICH	73	ans le	6
• RINGENBACH Raymond	70	ans le	7
• MULOT Annie née NIJMAN	74	ans le	8
• GISSINGER Marc	75	ans le	16
• HIRTH Paul	81	ans le	22
• RIMELEN Jean-Pierre	77	ans le	23
• STEINER Léon	81	ans le	25
• RISACHER Elise née RIMELEN	84	ans le	28
• LEHR Jean-Paul	87	ans le	29

DECEMBRE

• DIETERICH Marie Antoinette	90	ans le	5
• KRUGLER Joseph	80	ans le	6
• GODEL Marie-Andrée née DENIS	76	ans le	13
• MURE Marguerite née SESTER	91	ans le	13
• NACHBAUR Marguerite née GISSINGER	89	ans le	15
• SESTER Marie Rose née HIRTH	87	ans le	20
• BACH Marie-Thérèse née HIRTH	80	ans le	20
• MULOT Jean	76	ans le	27

“ A guet'r Geburtstag
en alla ! ”

Renseignements pratiques



MAIRIE de SCHWEIGHOUSE -THANN

12 Rue de Reiningue
68520 SCHWEIGHOUSE-THANN
Tél. : 03 89 48 70 05
E-Mail : mairie@schweighouse-thann.fr
Site web : <http://www.schweighouse-thann.fr>
Lundi 9h30 - 11h30
Mercredi 14h00 - 18h00
Vendredi 14h00 - 16h30

*Pas de permanences téléphoniques :
le mercredi matin et le jeudi après-midi*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN - CERNAY (CCTC)

3A Rue de l'Industrie CS 10228
68700 CERNAY Cedex
Tél : 03 89 75 47 72
E-Mail : contact@cc-thann-cernay.fr
Site web : www.cc-thann-cernay.fr
Lundi à jeudi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

GESTION DES DÉCHETS

Syndicat Mixte Thann-Cernay (SMTC)
31 rue des Genêts
Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH
Tél : 03 89 75 29 05
Site web : www.smtc68.fr

DÉCHETTERIE

27 Rue des Genêts
Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH
Tél. : 03 89 75 29 05
Avril à Septembre :
Lundi à Samedi :
9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00
Octobre à Mars :
Lundi à Samedi :
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

SYNDICAT SCOLAIRE DE LA PETITE DOLLER

2 Place de Rochetoirin
Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH
Tél : 03 89 48 97 11
E-Mail : peri@syndicat-petitedoller.fr
Site web :
www.syndicatscolaire-petitedoller.fr

ÉCOLE PRIMAIRE

**Directeur du RPI :
M. KEMPF Bernard**
6A Rue de la Station
68700 ASPACH-LE-BAS
Tél. : 09 67 29 78 30

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLÉE DE LA DOLLER (SMABVD)

1 Place de la Mairie
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
• Service administratif :
Tél. : 03 89 48 70 58
• Service technique :
Tél : 03 89 62 70 20
N° d'urgence : 0810 851 851

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP)

15 Rue de Thann
68116 GUEWENHEIM
Tél. : 03 89 82 59 57
E-Mail : syndicat@siaepdoller.fr
Site web : <http://www.siaepdoller.fr>

LA POSTE

16 Rue Principale
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
**Tél. : 36 31 (courrier) -
36 39 (banque postale)**
Lundi à Vendredi :
9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00
Samedi : 8h30 - 12h00

BRIGADE VERTE

Tél : 03 89 74 84 04
E-Mail : contact@brigade-verte.fr
Site web : www.brigade-verte.fr

CULTE CATHOLIQUE

M. le Curé Joseph GOEPFERT
3 Impasse Zurwinkel
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
Tél. : 03 89 48 71 01
E-Mail : jos.goepfert@laposte.net

CULTE PROTESTANT

**M. le Pasteur
Frédéric WENNAGEL**
9 Faubourg de Colmar
68700 CERNAY
Tél. : 03 89 75 40 87
E-Mail : f.wennagel@free.fr